

# RAPPORT DE RECHERCHE DE L'IREC

## **Portrait des revenus et de la redistribution fiscale au Québec**

Nicolas Zorn

JANVIER 2015

**Notice biographique.** Nicolas Zorn est chercheur associé à la Chaire de recherche du Canada en économie politique internationale et comparée (CRÉPIC) et chargé de projet à l’Institut du Nouveau Monde. L’opinion de l’auteur n’engage que lui-même.

© Institut de recherche en économie contemporaine  
978-2-923203-42-3

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2015

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2015

IRÉC, 1030, rue Beaubien Est, bureau 103, Montréal, Québec H2S 1T4

# Faits saillants

L'objet de cette étude est de cartographier la répartition des revenus, des déductions, des crédits d'impôt, des cotisations et des impôts des particuliers au Québec. Basé sur les statistiques fiscales des particuliers les plus récentes (2011), ce portrait exhaustif est le plus précis et détaillé jamais produit, rassemblant plus de 9000 points différents de données. Nous avons rassemblé les différents types de revenus et quantifié les effets redistributifs du système fiscal québécois pour l'ensemble des contribuables québécois. Ceux-ci ont été répartis selon leur position dans l'échelle des revenus. Voici quelques-uns des principaux constats :

- Près des deux tiers, des contribuables paient des impôts sur leurs revenus, ce qui signifie que seulement 36,6 % n'en paient pas. Ce chiffre descend à 17,3 % lorsque sont prises en compte les cotisations sociales. De plus, la presque totalité des contribuables paie des taxes à la consommation. L'idée selon laquelle 40 % à 50 % des particuliers ne paient pas d'impôts ne tient pas la route, surtout lorsqu'est prise en compte la mobilité sociale sur plus d'une année.
- Les revenus d'emploi sont très inégalement répartis. Les entrepreneurs (ceux qui déclarent des revenus d'entreprise) se situent à tous les niveaux de l'échelle des revenus, reflétant le nombre important de petites et moyennes entreprises au Québec. Toutefois, les revenus d'entreprise et les revenus de capital sont surtout concentrés chez des contribuables les mieux nantis. Quant aux prestations et aux transferts gouvernementaux, ils profitent à la grande majorité des contribuables, peu importe leur catégorie de revenus.
- Les déductions et les crédits d'impôt profitent à l'ensemble des contribuables, bien que leur répartition varie beaucoup selon le revenu total. Les déductions liées au travail sont des mesures progressives et profitent à la grande majorité des contribuables. Inversement, les déductions liées aux revenus de capital ne profitent qu'à une minorité de contribuables, soit ceux ayant un revenu élevé.
- Les déductions sociales profitent à un grand nombre de contribuables et sont généralement progressives dans leur application, bien que les montants en jeu soient généralement peu importants et qu'elles ne profitent pas aux 20 premiers centiles (car ils n'ont pas d'impôts à payer, étant donné leurs faibles revenus, c'est-à-dire moins de 13 300 \$).
- En 2011, le revenu total moyen des contribuables au Québec était de 40 600 \$. La moyenne de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial brut incluant les cotisations sociales avec les taxes à la consommation totalisait 17 400 \$, soit 42 % du revenu disponible. Toutefois, une fois soustrait les 7 700 \$ en diverses déductions et crédits d'impôt, seulement 24 % du revenu total était perçu en impôts, en taxes et en cotisations. Cela signifie qu'en moyenne, 76 % du revenu net restait dans les poches de monsieur et madame tout le monde.
- Dans son ensemble, le système fiscal au Québec est manifestement progressif. Néanmoins, la fonction fiscale est somme toute modérée puisque la part du revenu disponible est de loin la portion la plus importante du revenu total, variant entre 94 % et 61 % du revenu total. Autrement dit, la fonction fiscale moyenne varie entre 6 % et 39 % du revenu total. Ce

taux effectif maximal de 39 % ne s'applique qu'aux contribuables ayant un revenu supérieur à 250 000 \$.

■ Les impôts sur le revenu provincial et fédéral sont progressifs dans leur application, alors que les taxes à la consommation sont régressives. Les cotisations du régime des rentes du Québec (RRQ) sont relativement progressives et les autres cotisations sociales (Régime québécois d'assurance parentale [RQAP] et assurance emploi) sont relativement régressives. D'ailleurs, l'ensemble des cotisations sociales décline pour les derniers centiles.

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
CHAPITRE 1	
<b>Méthodologie</b> .....	3
CHAPITRE 2	
<b>Portrait global</b> .....	5
CHAPITRE 3	
<b>Les revenus</b> .....	11
3.1 Distribution des revenus .....	11
3.2 Revenus d'emploi .....	14
3.3 Revenus issus de politiques redistributives .....	16
3.4 Revenus privés de retraite .....	20
3.5 Revenus de capital .....	23
3.6 Revenus d'entreprises .....	26
CHAPITRE 4	
<b>Les déductions et les crédits d'impôt</b> .....	31
4.1 Déductions liées au travail .....	32
4.2. Déductions liées à la retraite .....	35
4.3. Déductions liées au capital .....	38
4.4 Déductions sociales .....	41
CHAPITRE 5	
<b>Les impôts, les cotisations et les taxes à la consommation</b> .....	49
Conclusion .....	57



# Introduction

Depuis la crise économique de 2008-2009, le débat portant sur l'augmentation et les effets néfastes des écarts de revenus a pris de l'ampleur au sein des pays développés. Au Québec, les inégalités ont augmenté depuis le début des années 1980, comme en témoigne la croissance de la part des revenus captée par le 1 % le plus riche, ainsi que l'indice de Gini avant et après impôts<sup>1</sup>. Toutefois, le Québec garde avec raison la réputation d'être la société la plus égalitaire en Amérique du Nord. En effet, les écarts de revenus et le taux de faible revenu y sont moins élevés qu'aux États-Unis et dans les autres provinces canadiennes<sup>2</sup>. Parmi les facteurs permettant d'expliquer cette situation enviable, l'État québécois a maintenu pendant cette période des mesures de redistribution des ressources plus efficaces qu'ailleurs

On entend souvent dire que le poids de la fiscalité est lourd au Québec. Ce choix de société se traduit par un panier de services plus large et une redistribution des revenus plus importante. Comment se traduisent ces choix politiques pour les revenus bruts et nets des contribuables québécois?

À partir des Statistiques fiscales des particuliers, nous avons compilé les différents types de revenus et les effets redistributifs du système fiscal au Québec. Nous avons ainsi obtenu une image étoffée et nuancée des différents revenus de l'ensemble des déclarants (contribuables) québécois répartis selon leur position dans l'échelle des revenus.

L'objet de cette étude est de dresser un portrait de la distribution des revenus, des déductions, des crédits d'impôt, des cotisations et des impôts des particuliers au Québec. L'objectif n'est pas de porter un jugement, seulement d'en tracer les contours afin d'alimenter le débat avec les données les plus récentes disponibles.

---

1. STATISTIQUE CANADA, tableaux CANSIM 204-0001 et 202-0705.

2. FAHMY, Miriam (dir.), « Dossier spécial : Le Québec est-il (toujours) une société égalitaire? », *L'état du Québec 2011*, Montréal, Boréal, 2011, p. 32-159.



# CHAPITRE 1

---

## Méthodologie

Afin de connaître la distribution de l'ensemble des revenus, des déductions, des crédits d'impôt, des cotisations et des impôts des particuliers selon la position des contribuables du Québec dans l'échelle des revenus, nous avons compilé l'ensemble de ces variables, à partir des statistiques fiscales des particuliers (SFP) de 2011. Cette édition est la version la plus récente de ce document produit par le ministère des Finances du Québec<sup>3</sup>.

Les déclarants étant séparés en 19 catégories de revenu dans les SFP, ces données ont été réparties sur une échelle de 100. Pour calculer la part des revenus, des déductions, des cotisations et des impôts par catégorie de revenu, nous avons calculé le revenu total global (avant les impôts, après les transferts). Nous avons ensuite ajusté les montants moyens en fonction de leur poids démographique. Si le revenu moyen des contribuables compris dans la catégorie 5 000 \$ à 10 000 \$ est de 7 400 \$ et que le nombre de contribuables dans cette catégorie représente 8 % de l'ensemble les contribuables, nous avons attribué 7 400 \$ à huit centiles sur une échelle de 100, et ce, jusqu'au centile le plus élevé. Nous pouvons ainsi illustrer la distribution des revenus sur cent points différents, ce qui se traduit visuellement par une courbe en forme d'escalier.

À partir des montants<sup>4</sup> et du nombre de contribuables par catégorie de revenu, nous avons notamment calculé les moyennes de chaque montant. Il faut donc être prudent dans leur interprétation puisqu'un montant (de la ligne X) peut être déclaré tant par 90 % que 10 % des contribuables présents dans la catégorie de revenu. Nous avons également calculé ces montants moyens *par déclarant* (plutôt que par l'ensemble des contribuables dans une catégorie de revenu). Cela nous permet de porter un éclairage plus précis du côté des montants déclarés. En effet, si 8 % des contribuables présents dans la catégorie des 5 000 \$ à 10 000 \$ déclarent en moyenne 5 000 \$ de revenus provenant d'une pension de sécurité de vieillesse, le montant moyen pour l'ensemble des contribuables présents dans cette catégorie sera de 400 \$, ce qui est une sous-estimation importante. De plus, l'écart au sein même de ces montants moyens déclarés peut être important; deux contribuables dans la même catégorie de revenu peuvent déclarer des montants forts différents (1 000 \$ et 9 000 \$) de la moyenne de ce revenu déclaré (5 000 \$). Il est donc essentiel de prendre en compte ces facteurs dans l'analyse des données.

Le portrait présenté dans cette étude est en quelque sorte une photo prise à un moment donné dans la vie des contribuables. Les SFP agrègent les revenus déclarés individuellement par les contribuables dans leur déclaration de revenus. Contrairement aux données calculées selon le ménage, ces statistiques individualisées ne prennent pas en compte la situation sociale de l'individu. Ainsi, un étudiant qui habite chez ses parents peut déclarer un revenu qui le placerait sous le seuil de faible de revenu sans qu'il soit nécessairement dans une situation de pauvreté. Autre exemple : un retraité peut avoir un revenu peu élevé sans que soient pris en compte ses actifs (fonds de pension, maison dont l'hypothèque a été remboursée). De plus, les crédits d'impôt et

3. Certains crédits d'impôt fédéral ne sont toutefois pas mentionnés dans les SFP.

4. Les composantes de chaque « ligne » des SFP. Celles-ci proviennent du formulaire de déclaration fiscale des particuliers (avec des numéros de lignes différents des SFP).

les déductions fiscales sont sensibles à la situation du ménage (en couple, avec ou sans enfant, type d'occupation), ce qui n'est pas tout à fait illustré par la situation d'un contribuable dans l'échelle des revenus<sup>5</sup>. Néanmoins, les compilations effectuées dans cette étude permettent d'apporter un éclairage pertinent et inédit des sources de revenus et des leviers de redistribution mobilisés par l'État québécois.

Pour obtenir le revenu total global, nous avons additionné au montant de la ligne 29 (la composante identifiée « revenu total ») les montants pour la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE, ligne 47), le crédit d'impôt pour soutien aux enfants (ligne 110) et le crédit d'impôt pour la solidarité (ligne 111). Nous avons ajouté ces montants au revenu total puisque ce sont tous des transferts garantis (crédits d'impôt remboursables).

Pour l'analyse des revenus avant impôt, nous avons compilé les principales sources de revenus, rassemblés en six grandes catégories : revenus d'emploi, revenus d'entreprise, revenus de capital, revenus privés de retraite (excluant les revenus du RRQ et les pensions de sécurité de vieillesse), revenus issus de politiques redistributives (prestations et transferts), autres revenus. Pour les revenus issus de politiques redistributives, nous avons inclus tout revenu passant directement par l'État, puisqu'ils sont le résultat de politiques publiques à vocation sociale ou économique.

Pour l'analyse des déductions et des crédits d'impôt, nous les avons également compilés en grandes catégories : déductions liées au travail, déductions liées à la retraite, déductions liées au capital, déductions sociales, autres déductions (imposables et non imposables). Nous reviendrons plus loin sur la méthode de calcul des impôts, des taxes et des cotisations.

Pour chaque catégorie de revenu (et chaque composante/ligne), nous avons ces variables :

- Nombre de déclarants de la composante dans la catégorie de revenu;
- Montant total de la composante dans la catégorie de revenu;
- Pourcentage des déclarants de cette composante dans la catégorie de revenu;
- Pourcentage du montant de cette composante sur le revenu total global;
- Montant total de la composante divisé par le revenu total global;
- Montant moyen par déclarant de cette composante dans la catégorie de revenu;
- Pourcentage du montant de cette composante sur le revenu total (sans les lignes 47, 110 et 111).

5. À ce titre, voir GODBOUT, Luc, Suzie St-Cerny et Michaël ROBERT-ANGERS (2011), « Une décennie de réductions fiscales : À qui ont-elles profité? », *Revue de planification fiscale et financière*, vol. 31, n° 3, p. 423-464.

## CHAPITRE 2

---

### Portrait global

En juillet 2011, la population du Québec se chiffrait à 8 007 656 personnes<sup>6</sup>. De ce nombre, 81 % étaient âgés de 18 ans ou plus<sup>7</sup>. Parmi la population adulte québécoise, 97 % avaient rempli une déclaration d'impôt (incluant ceux qui ne déclarent aucun revenu). À partir des statistiques fiscales des particuliers (SFP) du ministère des Finances du Québec, nous avons compilé dans les tableaux 1 à 3 les variables pertinentes (les lignes numérotées) pour chaque type de revenu, de déduction fiscale, de crédit d'impôt, de cotisation et d'impôt. Ces variables incluent le nombre de déclarant pour chaque catégorie (*Nombre*), le montant total déclaré (*Montant*), le pourcentage de déclarants pour chaque ligne par rapport au nombre de déclarants du revenu total (*% déclarants*), le pourcentage du montant de la ligne par rapport au revenu total global (dernière ligne en noir, *% \$/\$ total*) et le montant de chaque ligne par déclarant de ce revenu (*Montant/déclaration*). Les lignes ayant les montants les moins importants ont été rassemblées dans la catégorie « Autres revenus ».

TABLEAU 1

#### Revenus déclarés pour l'ensemble de la population du Québec, 2011

Voir le tableau à la page suivante.

---

6. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Population du Québec*. En ligne.

7. 84 961 personnes de moins de 18 ans avaient rempli une déclaration de revenus. *Ibid.*; SFP 2011, p. 51.

TABLEAU 1  
Revenus déclarés pour l'ensemble de la population du Québec, 2011

Catégories de revenus	Ensemble de la population				
	Nombre	Montant *	% déclarants	% \$/\$ total	Montant/décl.
4 - Revenus d'emploi	4 179 262	156 248 125 \$	65,6%	61,2%	37 387 \$
6 - Autres revenus d'emploi	219 496	1 263 348 \$	3,4%	0,5%	5 756 \$
<b>Total des revenus d'emploi</b>	<b>4 179 262</b>	<b>157 511 473 \$</b>		<b>61,7%</b>	
47 - Prestation universelle pour garde d'enfants (PUGE, revenu non imposable)	413 519	614 407 \$	6,5%	0,2%	1 486 \$
110 - Soutien aux enfants (Crédit d'impôt remboursable, via RRQ)	909 968	2 096 258 \$	14,3%	0,8%	2 304 \$
111 - Crédit d'impôt pour la solidarité	2 134 106	683 072 \$	33,5%	0,3%	320 \$
7 - Prestations d'assurance parentale	199 598	1 717 708 \$	3,1%	0,7%	8 606 \$
8 - Prestations d'assurance emploi	650 735	3 534 668 \$	10,2%	1,4%	5 432 \$
18 - Prestations d'assistance sociale	402 033	2 599 419 \$	6,3%	1,0%	6 466 \$
19 - Indemnités de remplacement, versement net des suppléments fédéraux	842 956	4 672 947 \$	13,2%	1,8%	5 544 \$
9 - Pension de sécurité de vieillesse	1 271 885	7 575 565 \$	20,0%	3,0%	5 956 \$
10 - Prestations du RRQ ou du RPC	1 642 669	9 963 317 \$	25,8%	3,9%	6 065 \$
<b>Total des revenus redistribués</b>	<b>940 830</b>	<b>33 457 361 \$</b>		<b>13,1%</b>	
11 - Prestations d'un régime de retraite, d'un REER et FERR ou rentes	1 078 621	20 119 431 \$	16,9%	7,9%	18 653 \$
12 - Revenus de retraite transférés par votre conjoint	260 791	2 598 305 \$	4,1%	1,0%	9 963 \$
<b>Total des revenus privés de retraite **</b>	<b>669 706</b>	<b>22 717 736 \$</b>		<b>8,9%</b>	
13 - Dividendes imposables de sociétés canadiennes	826 013	9 314 231 \$	13,0%	3,6%	11 276 \$
14 - Intérêts et autres revenus de placement	1 486 048	3 443 247 \$	23,3%	1,3%	2 317 \$
15 - Revenus de location	380 293	1 490 583 \$	6,0%	0,6%	3 920 \$
16 - Gains en capital imposables ***	422 652	6 760 598 \$	6,6%	2,6%	15 996 \$
<b>Total des revenus de capital</b>	<b>778 752</b>	<b>21 008 659 \$</b>		<b>8,2%</b>	
21 - Revenus nets d'affaires	407 534	5 381 617 \$	6,4%	2,1%	13 205 \$
24 - Revenus nets de profession	102 675	8 173 812 \$	1,6%	3,2%	79 609 \$
<b>Total des principaux revenus d'entreprise</b>	<b>255 105</b>	<b>13 555 429 \$</b>		<b>5,3%</b>	
Autres revenus		7 144 657 \$		2,8%	1 121 \$
<b>29 - Revenu total ****</b>	<b>6 371 826</b>	<b>252 001 578 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>98,7%</b>	<b>39 549 \$</b>
<b>Revenu total + lignes 47, 110, 111 *****</b>	<b>6 371 826</b>	<b>255 395 315 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>40 082 \$</b>

\* Milliers de dollars.

\*\* Exclut RRQ et pension sécurité vieillesse.

\*\*\* Représente les gains en capital imposables sans leur exemption de 50 %.

\*\*\*\* Les SFP ne comptabilisent pas les lignes 47, 110 et 111 dans le revenu total.

\*\*\*\*\* PUGE (ligne 47) + crédit soutien enfants (ligne 110) + crédit solidarité (ligne 111).

Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

En 2011, le revenu total global moyen par déclarant était de 40 082 \$<sup>8</sup>, mais nous allons voir que les moyennes cachent parfois de grands écarts. Les revenus des citoyens du Québec proviennent de plusieurs sources, la principale étant les différents revenus d'emploi (61,7 % de tous les revenus). Les revenus redistribués représentent 13,1 % de tous les revenus, alors que les revenus privés de retraite<sup>9</sup> forment quant à eux 8,9 % de l'ensemble des revenus<sup>10</sup>. Les revenus des travailleurs autonomes, travailleurs professionnels et propriétaires d'entreprise (Total des prin-

8. Rappelons que tous les montants sont en dollars de 2011.
9. Excluent les prestations du RRQ et du RPC, ainsi que les montants de pension de sécurité de vieillesse.
10. Les retraités peuvent toutefois compter sur d'autres formes de revenus. Nous pourrions ajouter aux 8,9 % (qui représentent leurs revenus par rapport au revenu total) les 6,9 % issus de pensions de sécurité de vieillesse, les prestations du RRQ et du RPC, pour un total de 15,8 %. Certains retraités tirent également un revenu de la vente de leurs actifs (gains en capital) ou autre revenu de capital. Certains déclarants admissibles à leurs revenus de retraites poursuivent également une vie active ou semi-active, y ajoutant des revenus d'emploi ou d'entreprise. Par exemple, le revenu moyen des 1 295 488 déclarants de 65 ans et plus (20,3 % du total) est de 33 386 \$, selon les SFP. Les revenus privés de retraite et ceux issus de pensions de sécurité de vieillesse, les prestations du RRQ et du RPC représentent 93 % de ce montant. (Nous faisons ici l'hypothèse que 100 % de ces déclarants ont plus de 65 ans, ce qui est une surestimation puisque certains d'entre eux mettent fin à leur vie active avant cet âge.) Le 7 % restant pourrait être issu de revenus de travail ou d'autres sources. Les prestations

cipaux revenus d'entreprise) ne comptent « que » pour 5,3 % du revenu total pour l'ensemble des déclarants, bien qu'il soit possible qu'une partie de leurs revenus proviennent également de dividendes imposables de sociétés canadiennes (3,6 % de l'ensemble des revenus). Cette dernière source de revenus a été réunie avec les gains en capital (sans leur déduction de 50 %), les revenus de location, les intérêts et les autres revenus de placement pour former la catégorie des revenus de capital formant 8,2 % de l'ensemble des revenus.

Selon l'économiste américain Richard Musgrave<sup>11</sup>, un gouvernement a trois principales fonctions : l'allocation des ressources, en fournissant des services non marchands (justice, sécurité, santé, éducation, etc.), la stabilisation de l'économie au moyen de politiques fiscales et monétaires<sup>12</sup> et la redistribution des revenus et des richesses à des fins d'équité et d'efficacité. L'État redistribue les revenus de trois façons distinctes : redistribution dans le temps sur l'ensemble du cycle de vie<sup>13</sup>, redistribution entre contribuables et redistribution sous forme assurantielle<sup>14</sup>. Les gouvernements répartissent en grande partie les revenus qu'ils perçoivent, directement ou sous forme de services à la population, pour accomplir ces trois fonctions. La politique est après tout le résultat d'arbitrages démocratiques et de rapports de force.

L'État récolte davantage de recettes fiscales en période de croissance économique et redistribue davantage en période de récession; grâce aux prestations d'assurance emploi, et dans une moindre mesure, les prestations d'assurance sociale, les gouvernements peuvent stabiliser la croissance économique en répartissant dans le temps la consommation, ce qui peut limiter les effets néfastes d'une récession.

Une part appréciable des revenus des Québécois provient de transferts sociaux (13 % en moyenne), une forme de redistribution des revenus en contrepartie des impôts, des taxes et des cotisations. Les économistes classent la redistribution des revenus et des richesses selon deux axes : la redistribution horizontale et la redistribution verticale (Vallée, 2000, p. 93). L'application de la redistribution horizontale nécessite des facteurs discriminants différenciant l'impôt « en fonction de l'âge, le handicap, la situation familiale, la source de revenus », des choix qui sont issus des préférences sociales et des choix politiques. Par exemple, la société québécoise a choisi de favoriser fiscalement les parents grâce à la prestation universelle pour la garde d'enfant et les prestations d'assurance parentale.

L'État se prive volontairement de revenus importants, au moyen de déductions et de crédits d'impôt, afin d'influencer et de valoriser le comportement des particuliers. Dans le cadre de la déclaration d'impôt des particuliers, ce processus s'effectue en quatre étapes : 1) le calcul du revenu net, 2) le calcul du revenu imposable, 3) le calcul des crédits d'impôt non remboursables (qui représente 20 % des montants admissibles) et 4) le calcul de l'impôt et des cotisations à payer (où

---

du RRQ et du RPC ont été incluses dans la catégorie des revenus redistribués, étant le résultat de politique de redistribution.

11. GÉNÉREUX, Jacques, 2003. « Les trois fonctions de l'État, selon Richard Musgrave », *Alternatives économiques*, n° 219, p. 48.
12. Nous pourrions ajouter ici les politiques de stimulation de l'économie, comme la formation des travailleurs et la politique industrielle, favorisant l'innovation et l'investissement des entreprises.
13. Redistribué au même contribuable à différentes étapes de sa vie, payant moins d'impôts et recevant davantage de revenus de l'État lorsqu'il étudie, qu'il gagne un revenu peu élevé, qu'il a des personnes à charge ou qu'il est à la retraite pour payer davantage d'impôts quand son revenu sera plus élevé.
14. Redistribution au moyen d'un système d'assurance public pour compenser une perte de revenu dû à une maladie, un accident, etc.

sont déduits le crédit d'impôt pour dividendes et les crédits transférés d'un conjoint à l'autre). Les deux premières étapes sont illustrées dans le tableau 2.

**TABLEAU 2**  
**Calculs du revenu net et du revenu imposable pour**  
**l'ensemble de la population du Québec, 2011**

<b>Calcul du revenu net</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montant *</b>	<b>% déclarants</b>	<b>% \$/\$ total</b>	<b>Montant/décl.</b>
30 - Déduction pour travailleur	4 350 275	3 750 771 \$	91,6%	1,5%	862 \$
32 - Dépenses et déductions reliées à l'emploi	158 823	588 406 \$	3,3%	0,2%	3 705 \$
31 - Déduction pour régime de pension agréé (RPA)	1 466 521	3 902 258 \$	30,9%	1,5%	2 661 \$
33 - Déduction pour REER	1 563 701	7 411 358 \$	32,9%	2,9%	4 740 \$
36 - Frais financiers et frais d'intérêts	204 596	621 250 \$	4,3%	0,2%	3 036 \$
Autres déductions		5 261 723 \$		24,4%	
44 - Total déductions : calcul revenu net + rajustement frais placement	4 747 843	21 535 766 \$	100,0%	8,4%	4 536 \$
<b>45 - Revenu net</b>	<b>6 197 379</b>	<b>227 342 742 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>89,0%</b>	<b>36 684 \$</b>
<b>XX % = Part des autres déductions dans le total des déductions</b>					
<b>Calcul du revenu imposable</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montant *</b>	<b>% déclarants</b>	<b>% \$/\$ total</b>	<b>Montant/décl.</b>
49 - Déductions pour investissements stratégiques	15 730	115 732 \$	1,3%	0,0%	7 357 \$
52 - Déduction pour gains en capital	14 805	800 111 \$	1,2%	0,3%	54 043 \$
53 - Déduction pour un Amérindien	21 308	535 573 \$	1,8%	0,2%	25 135 \$
54 - Déduction pour certains revenus (indemnités gouv. et autres)	994 913	5 544 792 \$	82,5%	2,2%	5 573 \$
Autres déductions non imposables		1 316 238 \$		15,8%	
56 - Total des déductions : calcul du revenu imposable	1 206 216	8 312 446 \$	100,0%	3,3%	6 891 \$
<b>57 - Revenu imposable</b>	<b>6 176 299</b>	<b>219 744 849 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>86,0%</b>	<b>35 579 \$</b>
<b>XX % = Part des autres déductions dans le total des déductions</b>					

\* Milliers de dollars.

Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Pour le calcul du revenu net, nous avons souligné en mauve les déductions relatives à l'emploi, en vert les déductions relatives à la retraite et en beige les déductions relatives au capital. Les déductions pour travailleurs touchent près de 92 % des déclarants de déductions, mais seulement 3,3 % d'entre eux sont admissibles aux dépenses et déductions reliées à l'emploi. Cette déduction inclut certaines dépenses comme les frais de voyage, où le particulier est tenu, en vertu de son contrat de travail, d'acquitter ces frais. Quant aux déductions pour le REER et le régime de pension agréé, ils représentent un peu plus de 11 milliards \$ et concernent près du tiers des déclarants. Les frais financiers et frais d'intérêt sont déduits de certains revenus du capital et touchent 4,3 % des particuliers, représentant en moyenne un peu plus de 3 000 \$ par déclarant. Nous reviendrons plus loin sur ce qu'ils comprennent. Les diverses déductions restantes du calcul du revenu net représentent un peu plus de 5 milliards \$ (près du quart).

Le calcul du revenu imposable déduit un autre 8,3 milliards \$ au revenu total, représentant 3,3 % de celui-ci. Parmi les déductions à caractère social (identifiées en bleu), notons les déductions pour un Amérindien (1,8 % des déclarants), représentant en moyenne 25 135 \$ par particulier concerné<sup>14a</sup>, ainsi que les déductions pour certains revenus. Celles-ci touchent près d'un million de particuliers et concernent notamment les indemnités pour accident de travail ou retrait préventif, les indemnités de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et les

14a. Le statut d'Amérindien permet de déduire l'ensemble de son revenu imposable, ce qui veut dire que le revenu moyen pour un Amérindien est de seulement 25 000 \$, en plus des revenus non imposables comme les transferts sociaux,

déductions accordées pour les sommes reçues au titre de fractionnement du revenu d'un enfant et du supplément de revenu garanti. Ces sommes représentent en moyenne plus de 5 000 \$ par déclarant. En ajoutant les autres déductions imposables et non imposables, le revenu imposable aura retiré du calcul de l'impôt près de 30 milliards \$, soit 14 % du revenu total.

S'ajoute ensuite le calcul des crédits d'impôt non remboursables, présentés dans le tableau 3, représentant un autre 2,2 milliards de déductions fiscales. Puisque 20 % des montants sont fiscalement déductibles du revenu imposable, nous avons ajusté à cette hauteur les montants par déclarant, en les multipliant par 5. En moyenne, les sommes ne sont pas très importantes et touchent peu de déclarants. Notons que les montants en raison de l'âge, des personnes vivant seules, des revenus de retraite, des frais médicaux et des cotisations sociales concernent entre le quart et le tiers des déclarants. Soulignons également que les montants pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques sont réclamés par 1,5 % des déclarants.

**TABLEAU 3**  
**Calculs du revenu net et imposable pour l'ensemble**  
**de la population du Québec, 2011**

Calcul des crédits d'impôt non remboursables *	Nombre	Montant**	% déclarants	% \$\$ total	Montant/décl.
59 - Redressement pour indemnités de remplacement du revenu	164 820	543 875 \$	2,6%	0,2%	660 \$
60 - Montant en raison de l'âge, personne vivant seule ou revenus de retraite	1 605 523	4 279 006 \$	25,2%	1,7%	533 \$
61 - Montant pers. à charge et montant transféré (enfant majeur, études postsec.)	107 250	330 854 \$	1,7%	0,1%	617 \$
62 - Cotisations syndicales, professionnelles ou autres	1 788 109	1 144 836 \$	28,1%	0,4%	128 \$
63 - Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales/physique	96 470	232 255 \$	1,5%	0,1%	482 \$
65 - Frais médicaux	2 034 405	3 799 613 \$	31,9%	1,5%	374 \$
66 - Frais de scolarité ou d'examen	301 934	524 403 \$	4,7%	0,2%	347 \$
68 - Frais de scolarité ou d'examen transférés par un enfant	136 076	258 662 \$	2,1%	0,1%	380 \$

\* 20 % du montant affiché pour montant/décl.

\*\* Milliers de dollars.

Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Nous venons de voir que le système fiscal est complexe et touche plusieurs aspects de la vie quotidienne des citoyens du Québec. Toutefois, ce portrait ne concernait jusqu'ici que des moyennes pour l'ensemble des contribuables, ne prenant pas en compte la distribution de ces montants en fonction de leur catégorie de revenu. Nous allons voir que leur répartition varie grandement d'une catégorie à l'autre.



## CHAPITRE 3

### Les revenus

Comment sont distribués et redistribués les revenus dans notre société? Imaginons que l'ensemble des contribuables du Québec était symboliquement réduit à une centaine de personnes (des percentiles). Le tableau 4 compile le pourcentage de contribuables selon les 19 catégories de revenus<sup>15</sup>, de ceux ayant déclaré un revenu négatif à ceux ayant déclaré un revenu supérieur à 250 000 \$<sup>16</sup> pour l'année 2011. Les différents montants compilés selon le percentile (revenu total individuel) ont été attribués selon cette répartition. Ainsi, nous pouvons illustrer leur répartition sur une échelle de 100.

TABLEAU 4

#### Nombre de contribuables et percentiles selon la catégorie de revenu, Québec (revenu total individuel), 2011

Catégories de revenu	0 \$ agu -	1 \$ à 5k\$	5-10 k\$	10-15 k\$	15-20 k\$	20-25 k\$	25-30 k\$	30-35 k\$	35-40 k\$	40-45 k\$
Nombre de déclarants	170 656	315 589	538 710	678 306	699 454	502 260	433 331	417 340	414 120	345 966
Centile(s)	0 - 3e	4e - 8e	5e - 16e	17e - 27e	28e - 38e	39e - 46e	47e - 52e	53e - 59e	60e - 65e	66e - 71e

Catégories de revenu	45-50 k\$	50-60 k\$	60-70 k\$	70-100 k\$	100-130 k\$	130-150 k\$	150-200 k\$	200-250 k\$	250 k\$ +	Ensemble
Nombre de déclarants	292 042	456 986	316 320	484 630	107 650	43 836	48 943	21 082	40 769	6 371 826
Centile(s)	72e - 75e	76e - 83e	84e - 88e	89e - 95e	96e	97e	98e	99e	100e	0 - 100

Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

#### 3.1 Distribution des revenus

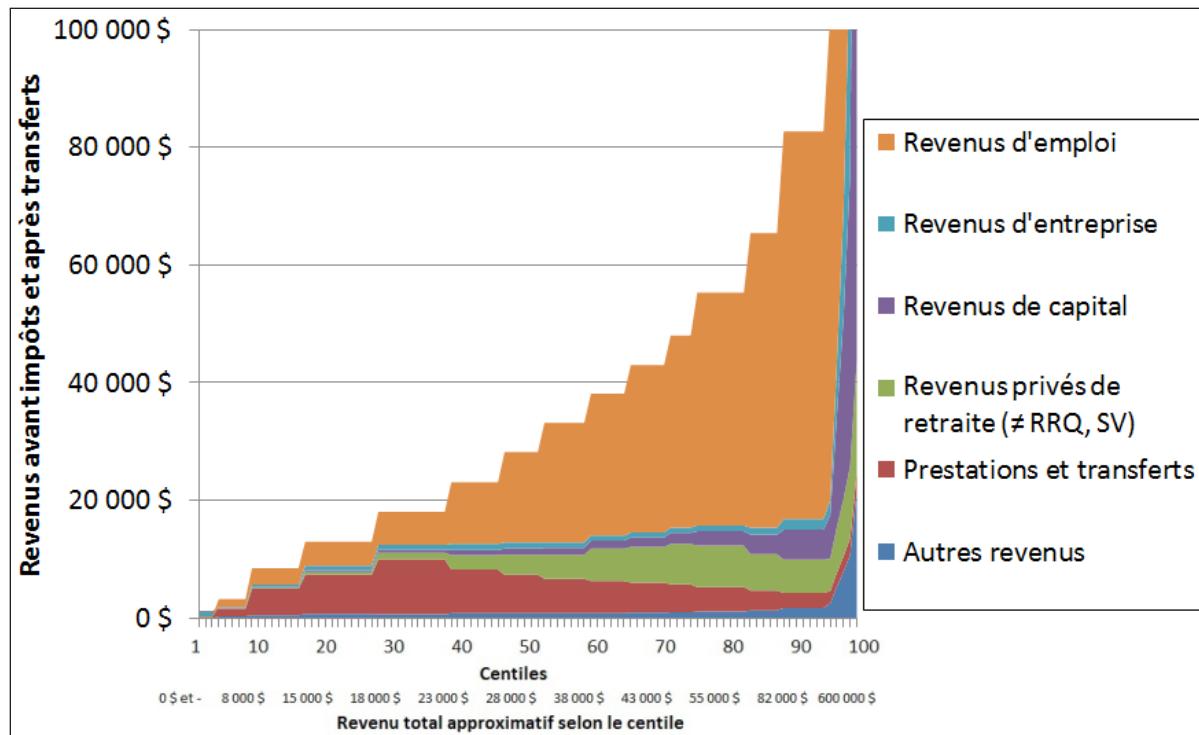
Le graphique 1 à la page suivante illustre comment l'ensemble des revenus des contribuables est distribué, avant qu'ils n'aient acquitté les impôts, les cotisations et les taxes. Les revenus non illustrés des 99e et 100e percentiles atteignent respectivement 242 000 \$ et 600 000 \$. Ce sont les revenus moyens de ces catégories de revenus, d'où la courbe en forme d'escalier.

15. Comme nous avons vu dans le chapitre 2 (Méthodologie), les contribuables sont divisés en 19 catégories de revenus.

16. Bien qu'ils représentent moins d'un centile (0,63 % des contribuables), ceux qui ont un revenu individuel supérieur à 250 000 \$ sont considérés comme composant un centile entier, à des fins de simplification.

## GRAPHIQUE 1

### Revenus avant impôts et après transferts des contribuables québécois selon le percentile (revenu total individuel), 2011



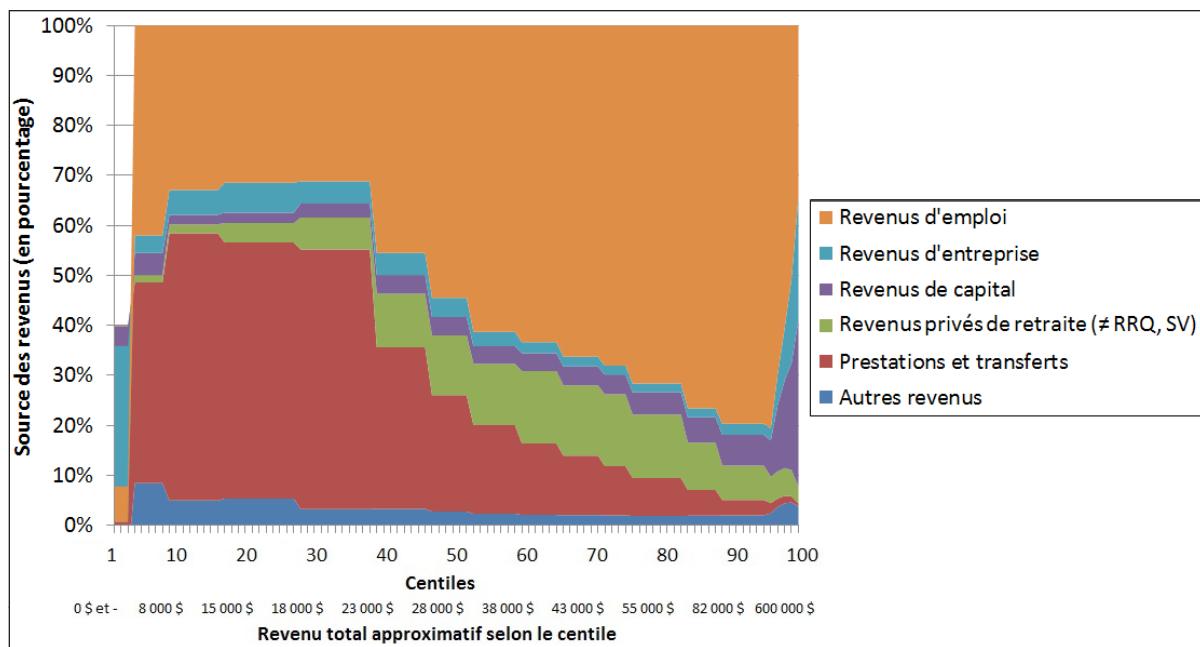
Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Quatre considérations peuvent en découler. D'abord, les entrepreneurs se situent à tous les niveaux de l'échelle des revenus, reflétant bien la grande diversité et le nombre important de petites et moyennes entreprises au Québec. Ensuite, les revenus privés de retraite (sans le RRQ ni les prestations de sécurité de revenu) sont en grande partie situés dans les trois quarts des centiles les plus riches. Aussi, notons que les prestations et les transferts profitent à la grande majorité de la population. Finalement, les revenus d'emploi sont inégalement répartis.

Le graphique 2 illustre les sources de revenus des « 100 contribuables types » (les centiles). Nous remarquons que les prestations et les transferts représentent plus de la moitié des revenus des premiers 40 % des contribuables, avant de progressivement décliner au fur et à mesure que les revenus augmentent. Les moins nantis ne sont donc pas les seuls à bénéficier des transferts gouvernementaux. Les revenus d'emploi représentent quant à eux entre 25 % et 80 % de tous les revenus, selon la position du contribuable moyen dans l'échelle des revenus.

## GRAPHIQUE 2

### Sources du revenu selon le percentile (revenu total individuel), contribuables québécois, 2011



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Rappelons que ce portrait statistique représente des moyennes agrégées (la somme totale pour tous les contribuables d'une catégorie de revenu). Pour ne donner qu'un exemple, un retraité (qui n'a donc pas de salaire) situé au 80<sup>e</sup> centile, ses revenus seront « dilués » dans l'ensemble des revenus du 80<sup>e</sup> percentile, majoritairement issus des salaires.

Les prochaines sections feront la distinction entre les contribuables et les déclarants dans une catégorie de revenu. Les montants totaux des différents types de revenus seront divisés selon l'ensemble des contribuables et selon le nombre de déclarants dans une catégorie de revenu. L'avantage de cette dernière méthode est de pouvoir calculer le montant moyen par personne qui a effectivement déclaré les types de revenus observés, plutôt que l'ensemble des contribuables qui se trouvent dans cette catégorie de revenu, ce qui nous rapproche de leur réalité socioéconomique. Toutefois, puisque les déclarants de prestations d'assurance emploi ne sont pas les mêmes que ceux qui déclare des prestations d'aide sociale, nous ne pouvons agréger les différents types de revenus pour former la catégorie « Revenus redistribués », par exemple. Si cette méthode ne permet pas d'illustrer correctement la situation individuelle d'un déclarant<sup>17</sup>, elle permet néanmoins de dresser un portrait global de la distribution et la redistribution des revenus, des crédits d'impôt, des cotisations et des impôts.

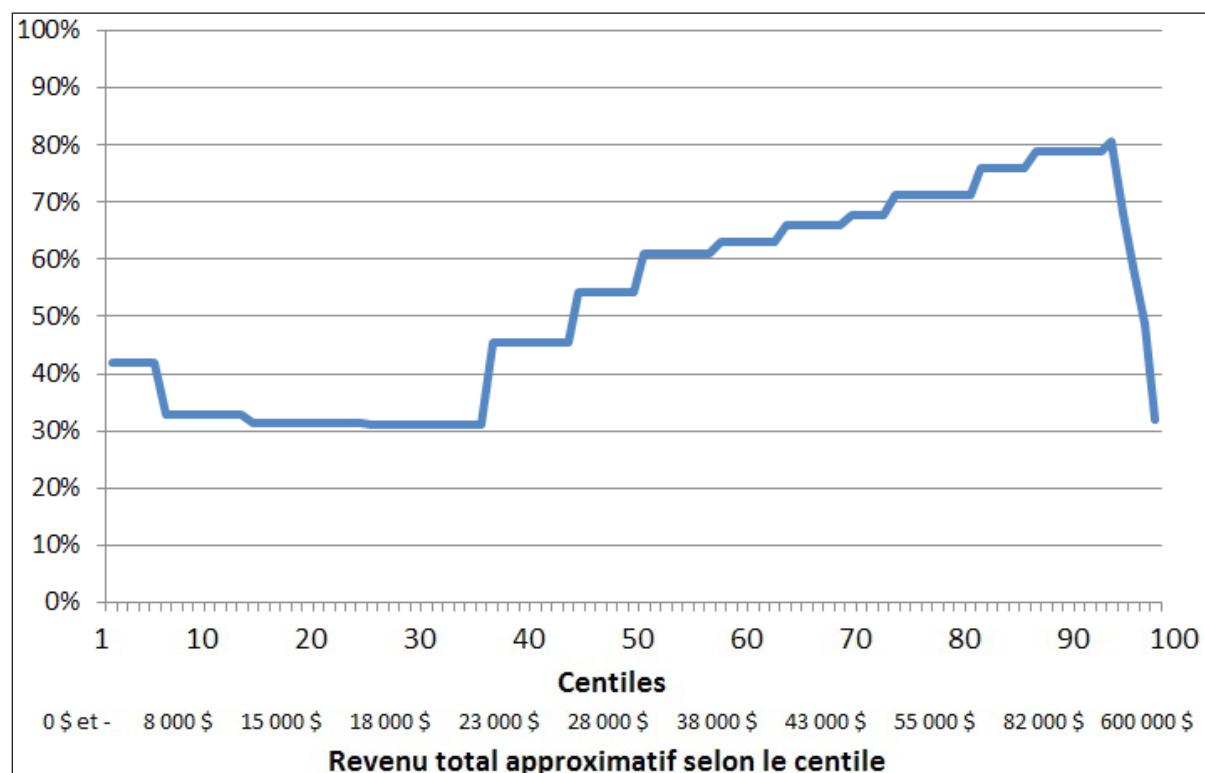
17. Qui s'en rapproche, mais de façon imparfaite, puisque ce sont des moyennes.

### 3.2 Revenus d'emploi

Comme dans tous les pays développés, l'emploi est la principale source de revenu des contribuables québécois, représentant en moyenne 62 % de tous les revenus déclarés. Les graphiques 1 et 2 illustrent toutefois que ceux-ci varient beaucoup d'une catégorie de revenu à l'autre. Le graphique 3 dresse plutôt le portrait de la part des contribuables ayant effectivement déclaré des revenus d'emploi selon le percentile (revenu total individuel). Nous savons que la majorité des personnes sous le 38<sup>e</sup> centile (revenu inférieur à 20 000 \$) ne déclaraient pas de revenus d'emploi. Ces déclarants sont notamment des étudiants sans emploi, des parents au foyer, des retraités ou des personnes à la recherche d'un emploi. Nous remarquons également que la part des contribuables ayant déclaré des revenus d'emploi augmente au fur et à mesure que le revenu augmente, avant de chuter à partir du 97<sup>e</sup> percentile (130 000 \$ et plus). Nous verrons aux sections 4.4 et 4.5 par quels revenus ces contribuables compensent cette baisse de déclaration de revenus d'emploi.

GRAPHIQUE 3

#### Pourcentage des contribuables québécois ayant déclaré des revenus d'emploi selon le percentile (revenu total individuel), 2011

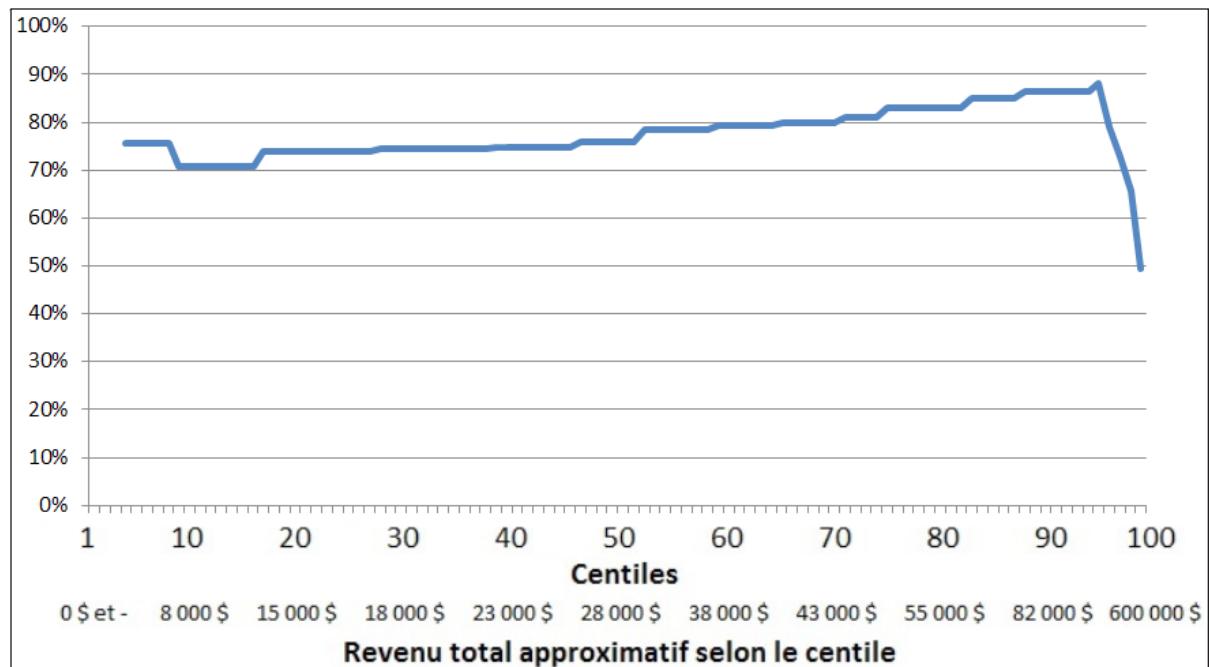


Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Qu'en est-il de ceux qui déclarent des revenus d'emploi? Est-ce leur principale source de revenus? En moyenne (car ce sont des moyennes), oui, à l'exception des contribuables qui ont un revenu total supérieur à 250 000 \$, tel qu'illusttré par le graphique 4. Ainsi, l'ensemble de ces déclarants peut compter sur d'autres sources de revenus pour compléter leurs revenus d'emploi.

#### GRAPHIQUE 4

### Part des revenus d'emploi par rapport au revenu total des déclarants de revenus d'emploi au Québec, selon le percentile (revenu total individuel), 2011<sup>18</sup>



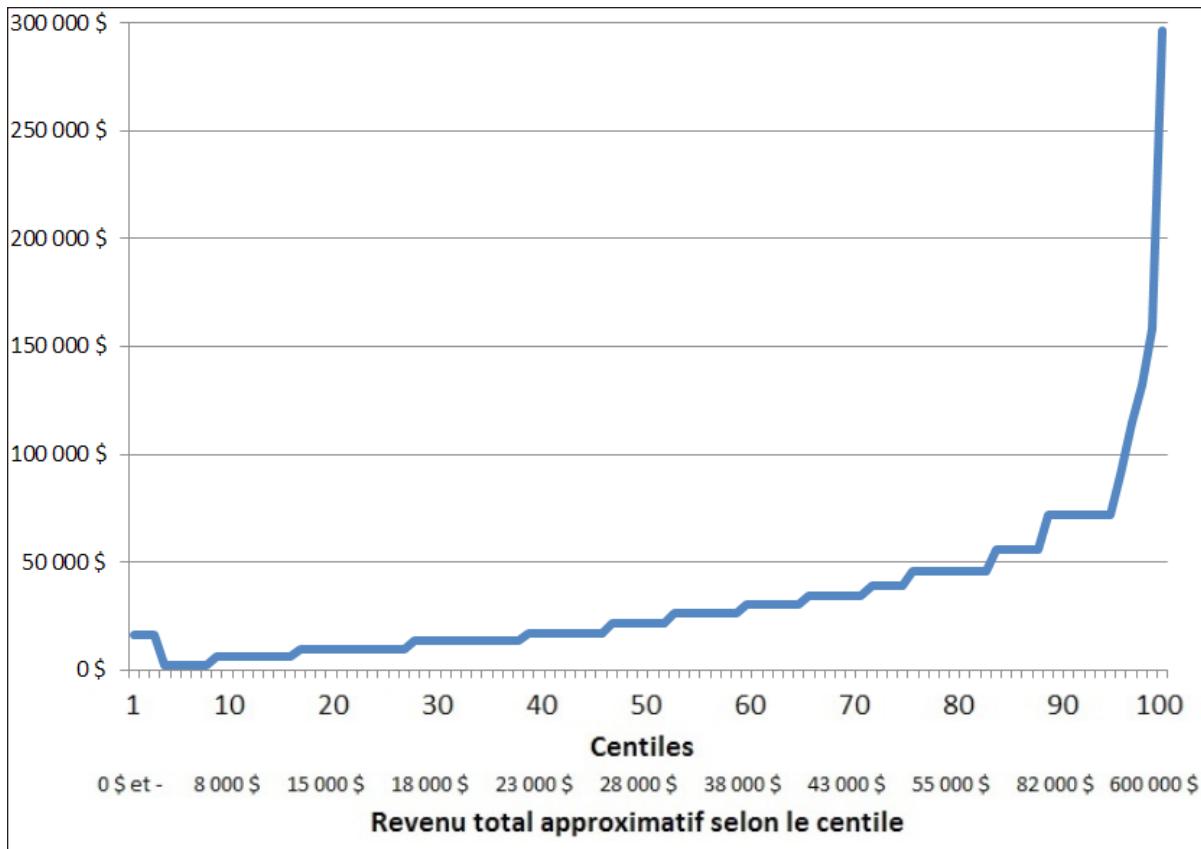
Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Le graphique 1 illustrait la répartition moyenne de l'ensemble des revenus, dont la part la plus importante provenait des revenus d'emploi. Qu'en est-il des déclarants? Le graphique 5 dresse le portrait des revenus d'emploi uniquement de ceux qui en déclarent. À partir de 100 000 \$, la courbe devient exponentielle, au fur et à mesure que le contribuable progresse dans l'échelle de revenu. La répartition des revenus d'emploi est donc une source importante d'inégalités.

18. Pour ce graphique et les autres n'illustrant pas les trois premiers centiles, nous avons retiré ces statistiques, car, puisqu'ils ont déclaré des revenus négatifs ou nuls, les autres données de ces déclarants sont non représentatives de leur situation. De plus, nous distinguons ici et dans les autres graphiques concernés les *contribuables* d'une catégorie de revenu (100 % des personnes) et ceux qui déclarent effectivement un type de revenu, déduction ou impôt dans une catégorie de revenu (les *déclarants*), comme dans le graphique 5.

## GRAPHIQUE 5

### Revenus d'emploi des déclarants de ces revenus selon le percentile au Québec (revenu total individuel), 2011



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

### 3.3 Revenus issus de politiques redistributives

Nous avons vu que les prestations et les transferts comptent pour une part non négligeable des revenus des contribuables québécois (13 % du revenu total, en moyenne). Les graphiques 1 et 2 ont démontré comment est distribué le revenu moyen issu de politiques redistributives en termes absolu (le montant moyen par catégorie de revenu) et relatif (par rapport au revenu total, selon la catégorie de revenu). Pour arriver à ces résultats, nous avons alloué le montant moyen de chaque revenu (chaque ligne retenue des SFP) à chacune des catégories de revenu. Or, ce ne sont pas 100 % des contribuables qui ont déclaré des prestations d'assurance parentale ou des revenus de pension de sécurité de vieillesse, par exemple. Comme nous l'avons mentionné précédemment, chaque catégorie de revenu contient des déclarants ayant des occupations fort différentes : travailleurs, parents au foyer, étudiants, retraités, étudiants, entrepreneurs, etc.

Les moyennes peuvent être parfois trompeuses. C'est pourquoi le montant par déclarant est plus élevé que le montant moyen de tous les contribuables dans la catégorie de revenu. Prenons un exemple pour l'illustrer : dans la catégorie de revenu 5 000 \$ à 10 000 \$, il y a 538 710 déclarants. Cette catégorie de revenu a déclaré 90 521 000 \$ en crédit d'impôt pour la solidarité (ligne 111 des SFP). Le graphique 2 a donc inclus dans les revenus redistribués un montant moyen de 168 \$ par personne. Or, il y a 271 705 contribuables qui ont déclaré avoir bénéficié de

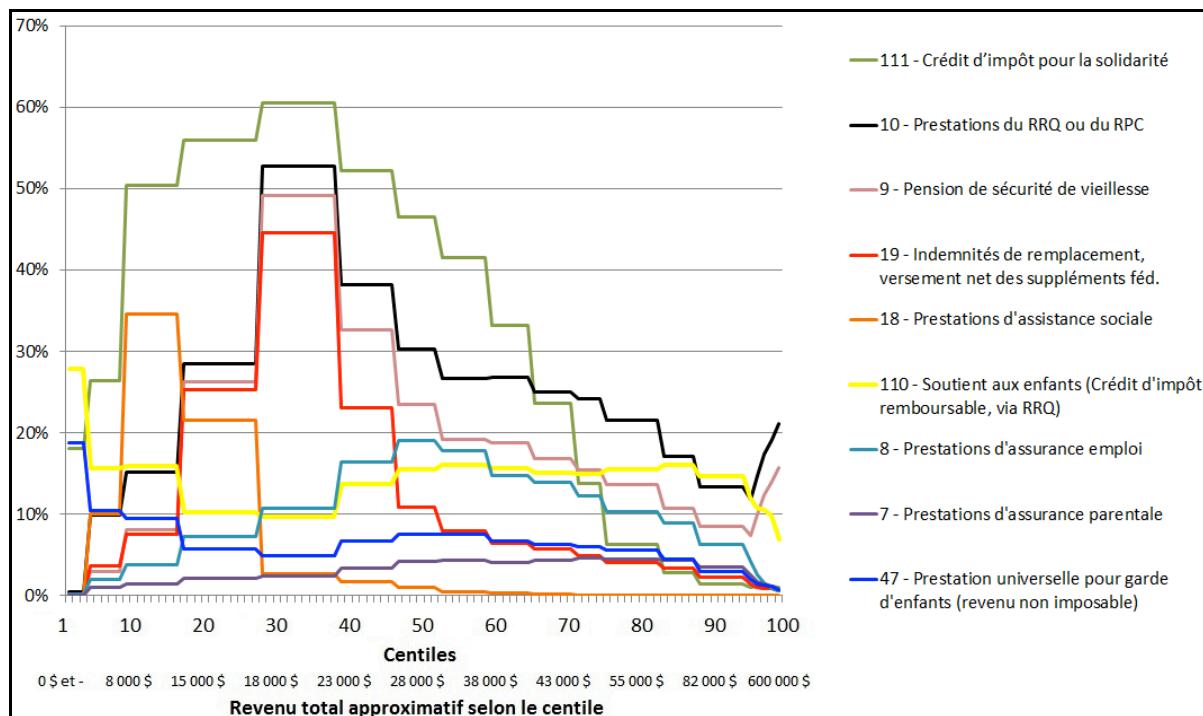
ce crédit d'impôt (50,4 % de tous les déclarants de cette catégorie de revenu) et ils ont reçu un montant moyen de 333 \$. La méthode utilisée pour le graphique 1 permet d'illustrer, quoiqu'imparfaitement, la distribution des revenus pour l'ensemble de la population.

Malheureusement, nous ne pouvons illustrer ces montants selon les déclarants, car ils ne sont pas cumulatifs; nous ne pouvons faire l'hypothèse que celui qui reçoit des prestations d'assurance emploi est le même contribuable qui déclare également des prestations d'aide sociale. Une méthode statistique est un peu comme un lampadaire; elle éclaire une situation et laisse le reste dans l'ombre. Il n'y a pas de statistique unique qui permet de saisir l'ensemble de la complexité du phénomène qu'elle éclaire. C'est en combinant plusieurs statistiques (plusieurs lampadaires) que nous pouvons nous rapprocher le plus de la réalité d'un phénomène. C'est pourquoi nous allons également utiliser les montants par déclarants. Nous pourrons ainsi mieux cerner à qui profite chaque prestation et transfert. Par exemple, le tableau 1 rappelait que le tiers des contribuables québécois déclaraient bénéficier du crédit d'impôt pour la solidarité. Or, les individus ayant un faible revenu sont proportionnellement plus nombreux à en bénéficier. Nous allons maintenant démontrer qui profite des revenus redistribués selon la catégorie de revenu.

Le graphique 6 à la page suivante illustre quel est le pourcentage de contribuables dans chaque catégorie de revenu déclarent les différents types de revenus redistribués. Nous remarquons que le crédit d'impôt pour la solidarité est majoritairement déclaré par les contribuables ayant un revenu entre 5 000 \$ et 25 000 \$ (percentiles 9 à 46). Plus du quart des contribuables ayant un revenu entre 10 000 \$ et 50 000 \$ déclarent des prestations du RRQ ou du RPC. Quoique légèrement moins nombreux, les déclarants de pension de sécurité de vieillesse suivent une courbe similaire. Sans surprise, les déclarants de prestations d'aide sociale se trouvent principalement entre le 4<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> décile (1 \$ à 15 000 \$). Les bénéficiaires de prestations d'assurance emploi se trouvent dans la plupart des catégories de revenus, mais sont plus nombreux au centre de la courbe (les contribuables déclarant autour de 30 000 \$) qu'aux deux extrémités. Autrement dit, l'assurance emploi profite davantage à la classe moyenne. Notons également que les récipiendaires de prestations de soutien aux enfants sont proportionnellement bien répartis selon les catégories de revenus, avec environ 15 % des déclarants pour chacune d'entre-elles.

## GRAPHIQUE 6

### Part des contribuables québécois ayant déclaré des revenus redistribués selon le percentile (revenu total individuel), 2011



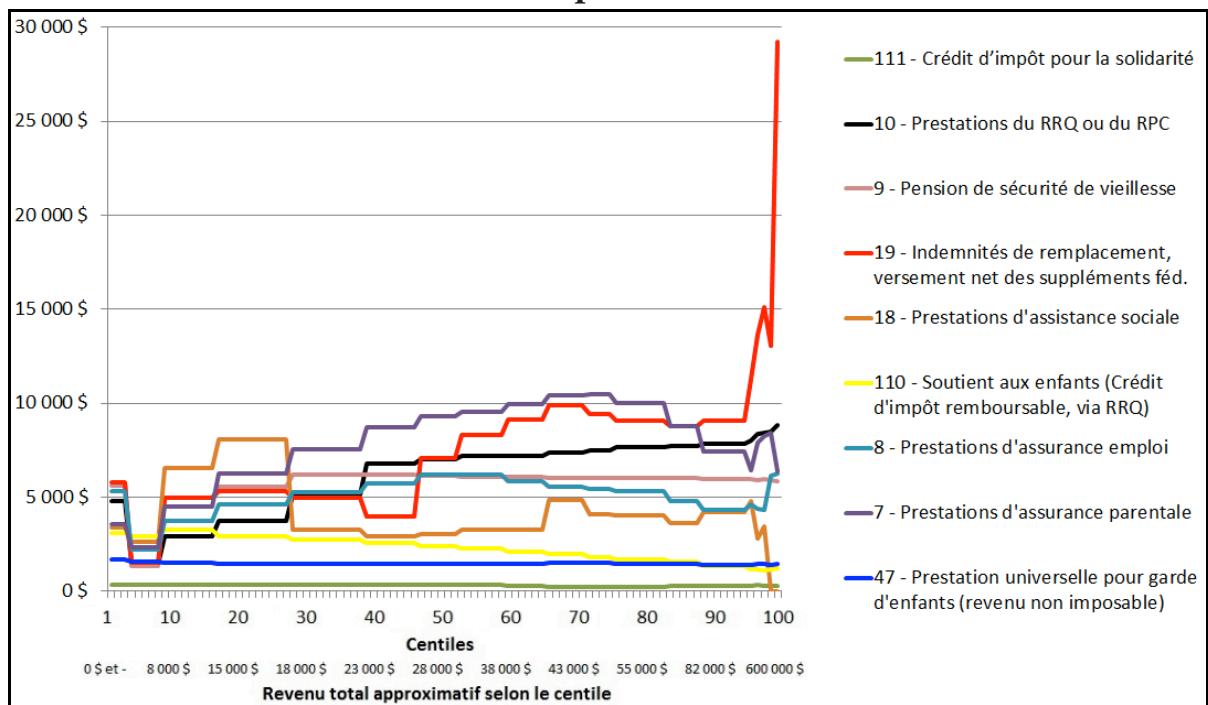
Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Les revenus redistribués représentent en moyenne 4 700 \$. Comme l'illustre le graphique 7, la distribution de ces montants est relativement stable selon le percentile. Exception notable, les montants de la ligne 19 (indemnités de remplacements, versements nets des suppléments fédéraux, etc.) bondissent de 10 000 \$-15 000 \$ à près de 30 000 \$ pour les déclarants ayant un revenu supérieur à 250 000 \$. La stabilité relative des autres prestations et transferts cache toutefois des réalités distinctes. Par exemple, les prestations d'assurance-emploi oscillent autour de 5 000 \$, mais si les déclarants ayant un revenu moyen de 10 000 \$ reçoivent un montant similaire à celui qui déclare 150 000 \$ de revenu total, cela peut indiquer que les personnes ayant un revenu plus élevé restent moins longtemps sur le chômage, puisqu'ils reçoivent une compensation équivalente à une part de leur salaire qui est plus élevée par définition.

Notons également que, bien que les prestations d'assistance sociale déclinent à partir du 27<sup>e</sup> percentile (revenu total de ±15 000 \$), ce type de prestation reste malgré tout déclaré par des contribuables ayant des revenus plus élevés. Cela s'explique par un probable changement de situation professionnelle ou sociale au cours de l'année où ils en auraient bénéficié. Il est fort probable qu'ils aient dû rembourser au moins une partie de ces sommes, étant donné l'accroissement de leurs revenus au cours de l'année fiscale. De plus, si les montants de prestations universelles pour garde d'enfant et du crédit d'impôt pour la solidarité restent constants (et faibles) indépendamment du revenu du déclarant, les prestations d'assurance parentale augmentent significativement lorsque la situation financière du contribuable s'améliore.

## GRAPHIQUE 7

### Montant par type de revenu redistribué selon le percentile (revenu total individuel), déclarants québécois, 2011

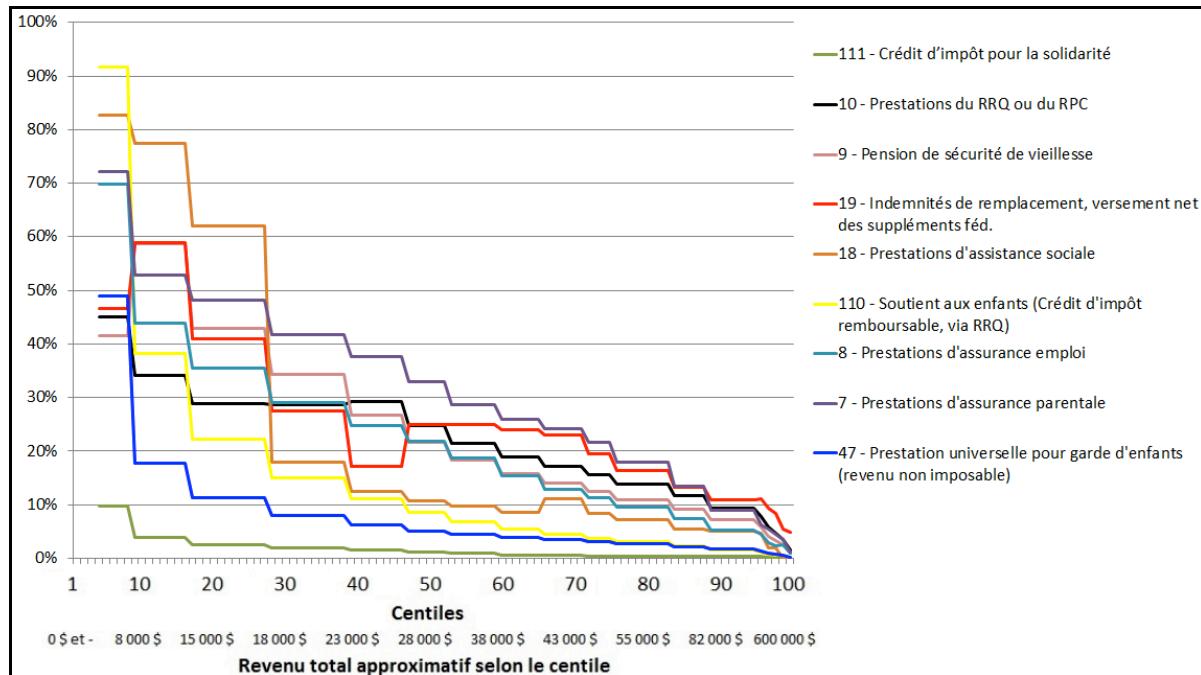


Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Ces montants ne prennent toutefois leur sens que lorsqu'ils sont mis en relation avec le revenu total des déclarants. Une somme de 5 000 \$ ne représente pas la même chose pour quelqu'un qui déclare un revenu annuel de 100 000 \$ par rapport à celui qui déclare 10 000 \$. C'est l'effet redistributif des prestations et des transferts fiscaux. Le graphique 8 illustre bien ce mécanisme. En effet, chacun de ces types de revenus redistribués est progressif, dans la mesure où ils déclinent proportionnellement au revenu lorsque ce dernier augmente. Le soutien aux enfants, les prestations d'assistance sociale, les prestations d'assurance parentale et les prestations d'assurance emploi sont les revenus redistribués les plus progressifs. Inversement, les prestations universelles pour garde d'enfant ainsi que les prestations du RRQ ou du RPC, semblent être des revenus redistribués moins progressifs.

GRAPHIQUE 8

**Part des contribuables déclarants des revenus redistribués selon le percentile (revenu total individuel), déclarants québécois, 2011**



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

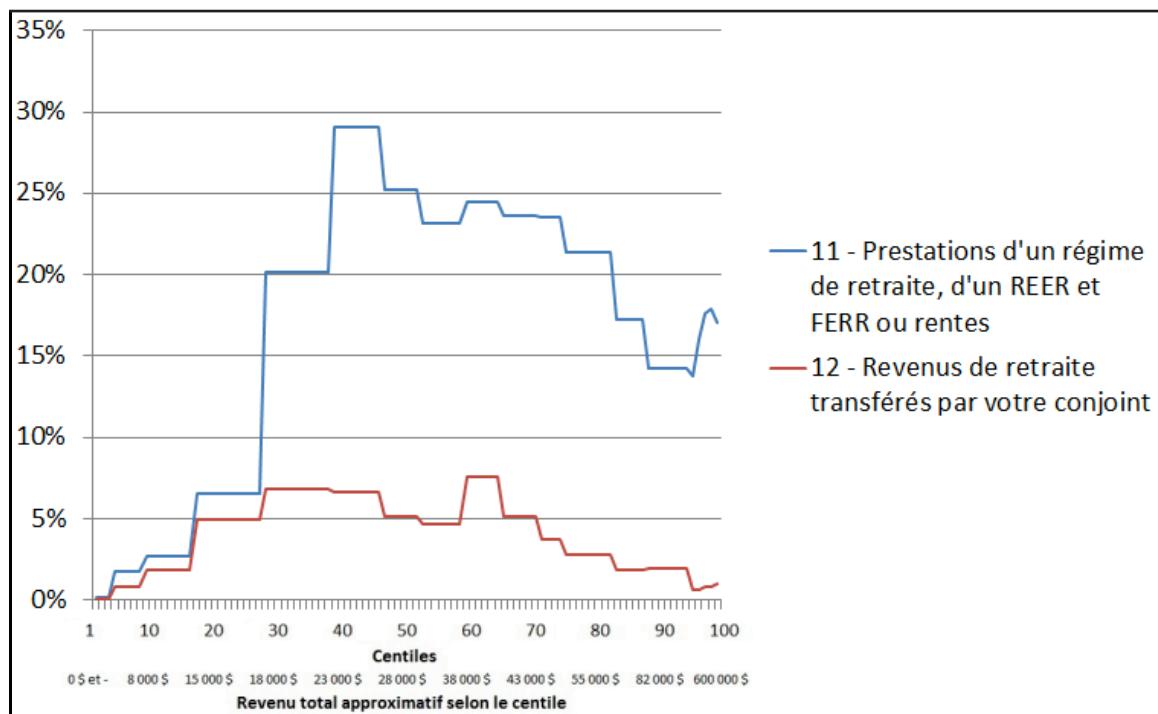
### 3.3 Revenus privés de retraite

À titre de travailleurs, les Québécois mettent de l'argent de côté pour leurs vieux jours. En plus des prestations du RRQ, du régime de pension du Canada (RPC), des montants de sécurité de revenu garanti et de pension de sécurité de vieillesse, un grand nombre de contribuables déclarent des revenus privés de retraite. Ceux-ci comprennent les prestations d'un régime de retraite, de REÉR, de FERR ou de rentes ainsi que les revenus de retraite transférés par le conjoint (ou la conjointe). Ce dernier est possible grâce au fractionnement du revenu, soit le transfert d'une part des revenus imposables au conjoint ayant un revenu moindre, afin de réduire la charge fiscale du ménage.

Un peu plus de 10 % des contribuables (670 000) déclarent des revenus de retraite de source privée. Profitent-ils aux mieux nantis, aux personnes à faible revenu ou à la classe moyenne? Le graphique 9 à la page suivante dresse le portrait de cette distribution. Dans le cas des prestations de régime de retraite, de REÉR, de FERR ou de rentes, la classe moyenne est la plus nombreuse à en déclarer; plus de 20 % des contribuables ayant un revenu entre 15 000 \$ et 60 000 \$ en déclarent. Quant aux revenus de retraite transférés par le conjoint, il semble plus généralisé chez les déclarants ayant un revenu situé entre 15 000 \$ et 45 000 \$. Il peut sembler que cette mesure fiscale semble plutôt progressive. Toutefois, elle reste muette sur le revenu du conjoint, qui a un revenu supérieur au déclarant et peut bénéficier de cette mesure (si son conjoint déclarant lui remet les indemnités de cette déduction).

## GRAPHIQUE 9

### Pourcentage de contribuables québécois déclarant des revenus privés de retraite selon le percentile (revenu total individuel), 2011



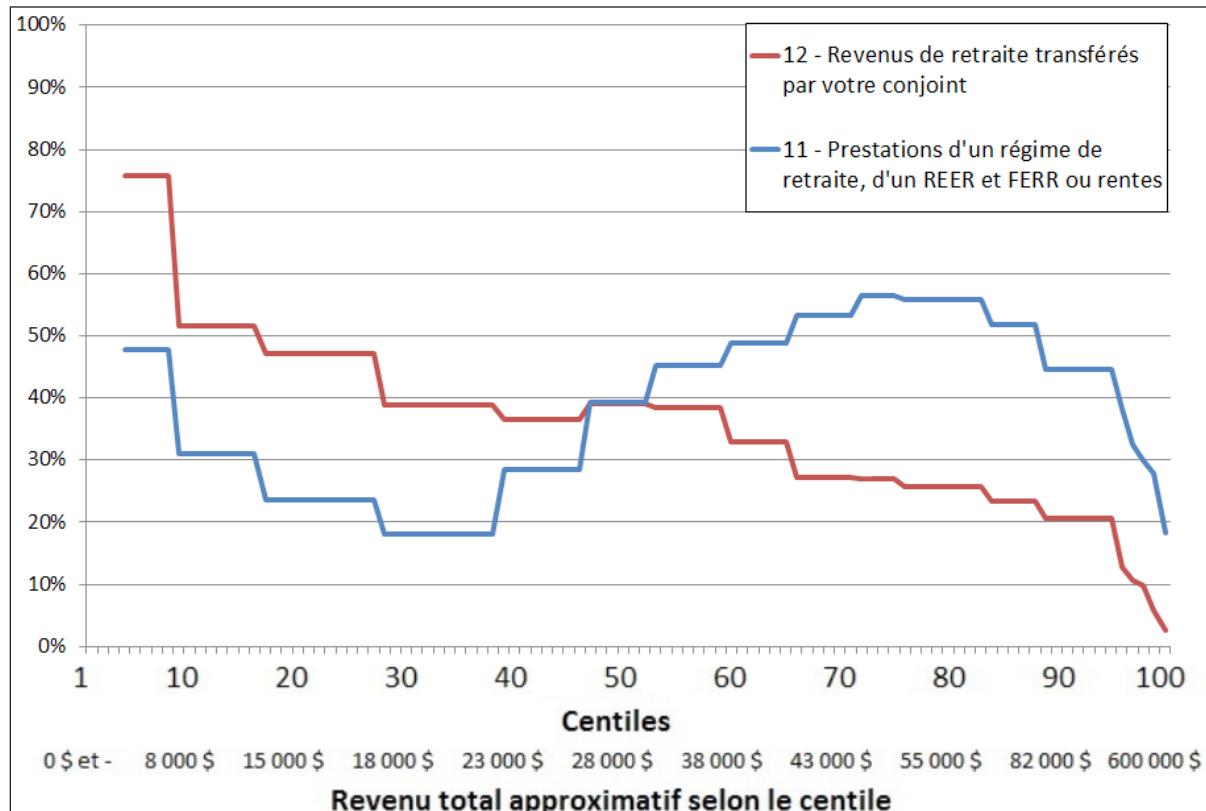
Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Est-ce leur principale source de revenus? Dans la majorité des cas, non; le graphique 10 indique que ces revenus comptent pour moins de 50 % du revenu total (bien que ces deux revenus puissent être combiné, lequel cas, ils dépasseraient le seuil de 50 %). Notons que, comme l'indiquent les graphiques 9 et 10, le fractionnement du revenu pour les retraités semble être une mesure plutôt progressive, dans la mesure où elle profiterait davantage aux moins nantis et à la classe moyenne qu'aux contribuables ayant un revenu élevé. Toutefois, cette perception pourrait être trompeuse puisque le conjoint a par définition un revenu plus élevé.

Les prestations de régime de retraite, de REÉR, de FERR et de rentes suivent une curieuse courbe témoignant peut-être d'un effet de composition (les trois sources ne seraient pas distribuées proportionnellement aux mêmes endroits dans l'échelle des revenus). Néanmoins, nous constatons que ce sont des sources de revenus importantes pour ces contribuables à la retraite.

## GRAPHIQUE 10

### Pourcentage du revenu total provenant de revenus privés de retraite selon le percentile (revenu total individuel) pour ceux qui déclarent ces revenus au Québec, 2011



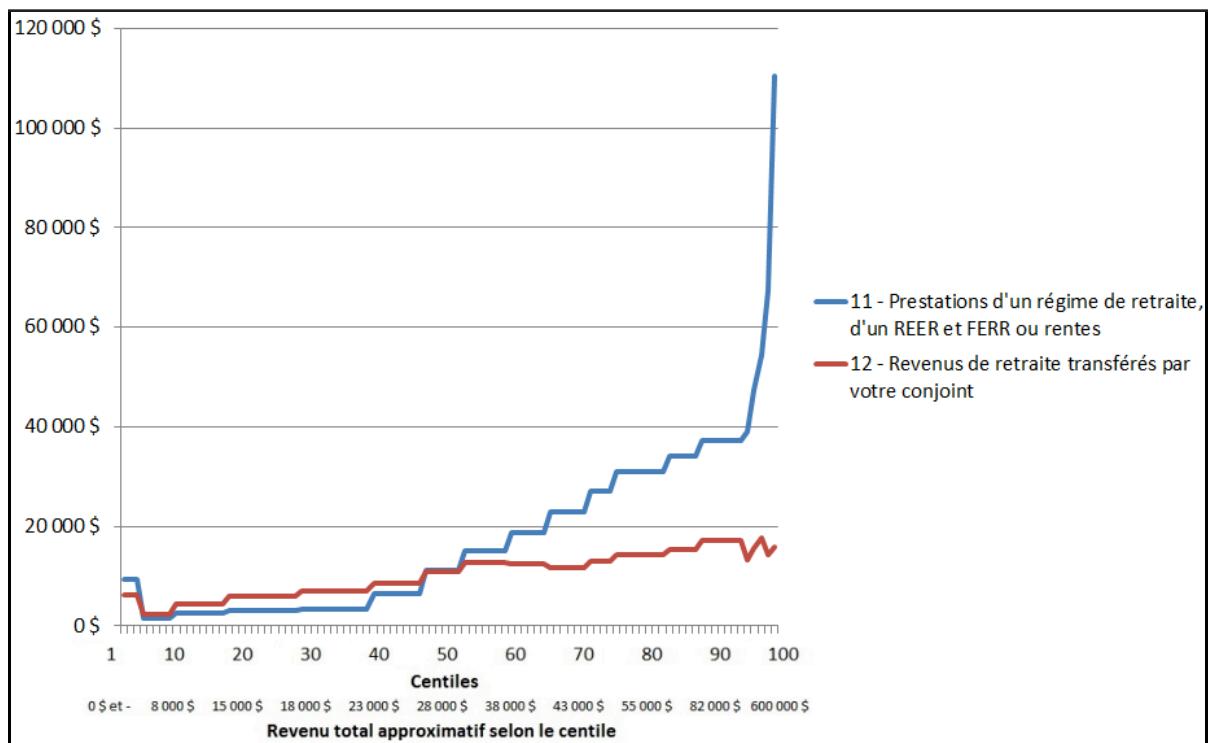
Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Le graphique 1 montrait des montants moyens par contribuable variant entre quelques dizaines de dollars à près de 20 000 \$, avec une moyenne de 3 500 \$ pour l'ensemble des contribuables. Or, le graphique 9 rappelle que le nombre de personnes ayant déclaré ces revenus est relativement peu nombreux, indiquant que les montants par *déclarants* seraient donc beaucoup plus élevés que l'agrégat de ce revenu pour l'ensemble des contribuables dans la même catégorie de revenu. Au risque de nous répéter, cette observation est un rappel que les moyennes peuvent être trompeuses.

Le graphique 11 à la page suivante dresse le portrait de la distribution des revenus privés de retraite. Nous constatons que les prestations de régime de retraite, de REÉR, de FERR et de rentes sont très inégalement distribuées. Ceux-ci commencent à augmenter lorsque le revenu moyen du déclarant est supérieur à 20 000 \$ et augmentent jusqu'à 40 000 \$ pour les déclarants ayant un revenu supérieur à 100 000 \$. Le graphique 10 démontre que les déclarants de revenus privés de retraite n'ont pas ce revenu comme principale entrée d'argent lorsque leur revenu moyen dépasse 70 000 \$, déclinant au fur et à mesure que leurs revenus augmentent, atteignant plus de 100 000 \$ pour ceux qui déclarent plus de 250 000 \$ en revenus annuels. Quant à eux, les montants de revenus de retraite transférés par leur conjoint sont plutôt stables malgré l'augmentation

du revenu total.

**GRAPHIQUE 11**  
**Revenus privés moyens de retraite des déclarants de ces revenus**  
**selon le percentile (revenu total individuel), Québec, 2011**



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

### 3.4 Revenus de capital

Les contribuables québécois font fructifier leurs richesses ou leurs revenus épargnés en investissant dans l'immobilier, à la bourse ou dans des entreprises. Plutôt que de consommer la totalité de leurs revenus ou leur patrimoine, ils en épargnent une partie, faisant le pari d'investir en espérant en retirer un rendement. Plutôt qu'être le fruit de leur travail, ce rendement est en quelque sorte une prime pour le risque qu'ils ont pris en investissant dans une société canadienne ou québécoise, dans des placements, dans un immeuble (résidentiel, commercial ou institutionnel) dont une partie ou la totalité est louée. Lorsque le contribuable vend le capital qu'il détient, il doit déclarer un profit ou une perte, déclaré comme étant un gain en capital, dont 50 % de la somme est imposable, c'est-à-dire que seulement la moitié sera taxée.

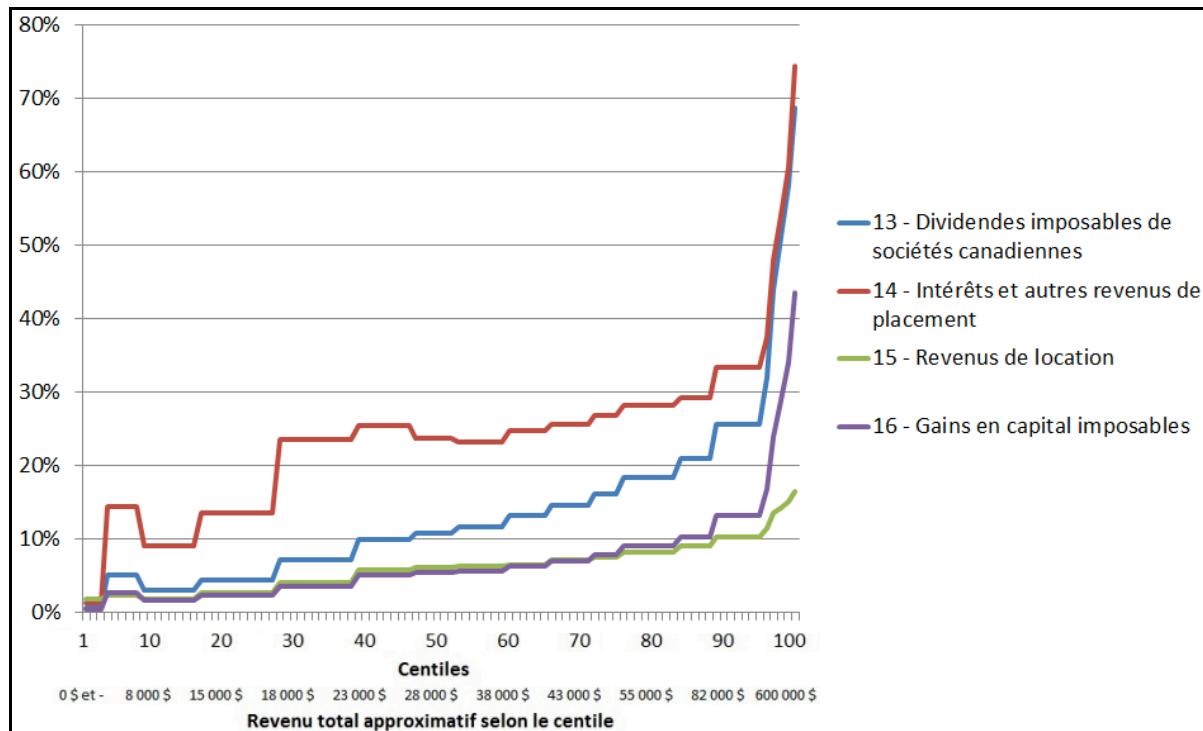
Le graphique 1 démontre que ces revenus comptent pour un peu plus de 8 % des revenus déclarés, soit un peu plus de 21 milliards \$. Au moins 23 % des contribuables en déclarent<sup>19</sup>. Toutefois, les moyennes ne disent rien sur la façon dont sont distribués ces revenus. Le graphi-

19. « Au moins 23 % », car les déclarants de ces divers revenus ne peuvent être additionnés/agrégés, c'est-à-dire que nous ne pouvons savoir si le déclarant de revenus de location est le même que celui qui déclare des gains en capital.

que 12 illustre quel pourcentage des contribuables en déclarent selon leur revenu total. Nous constatons que les revenus de capital sont tous concentrés chez les déclarants ayant un revenu élevé. Autrement dit, plus le revenu est important, plus la probabilité d'en déclarer est forte, ce qui tombe sous le sens puisque l'épargne augmente également en fonction du revenu.

## GRAPHIQUE 12

### Pourcentage de contribuables québécois déclarant des revenus de capital selon le percentile (revenu total individuel), 2011



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

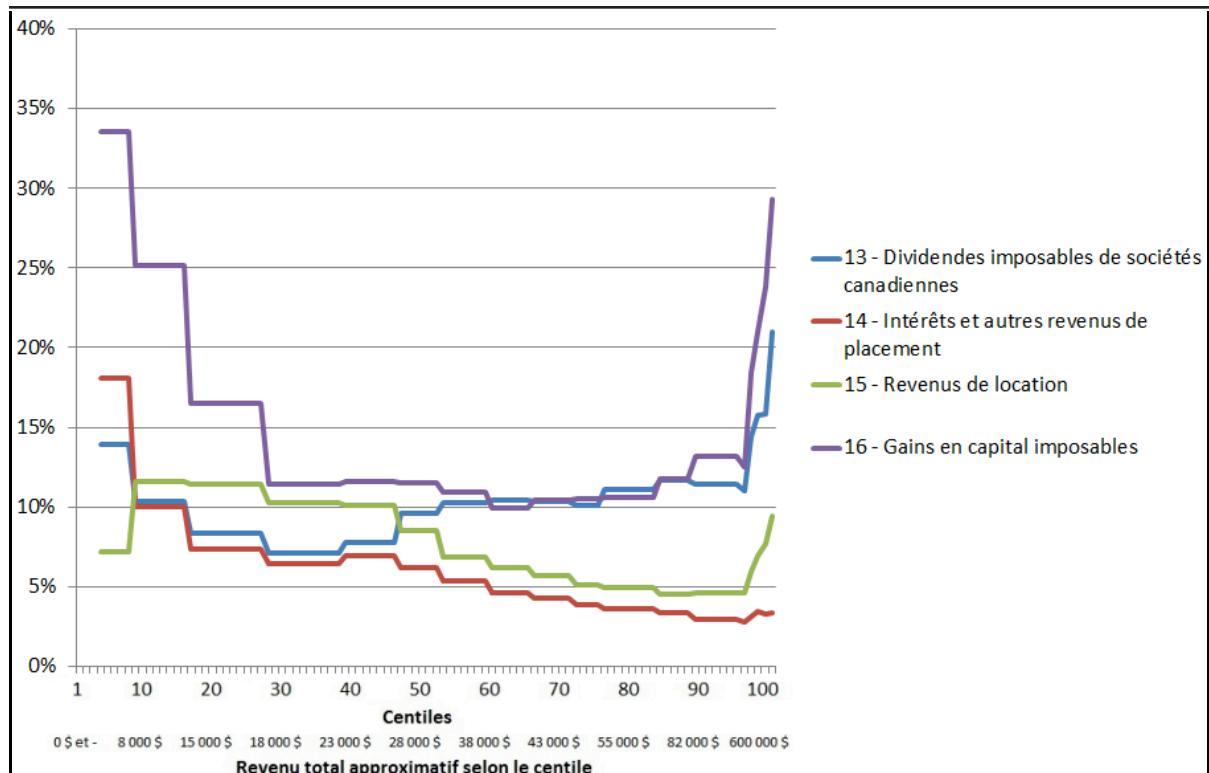
Si le nombre de contribuables déclarant des revenus de location n'est pas très élevé et ne grimpe pas exponentiellement lorsque la situation du déclarant s'améliore, il ne semble pas que ce soit le cas pour les autres revenus de capital. Sans surprise, le pourcentage de contribuable déclarant des gains en capital sont le plus nombreux dans la catégorie des déclarants ayant un revenu supérieur à 250 000 \$, car nous pouvons supposer qu'une part appréciable d'entre eux vendent leur maison et se retrouvent temporairement (l'espace d'une année fiscale) parmi les hauts revenus. Observation intéressante, les revenus d'intérêts et autres revenus de placement (à la bourse) sont relativement nombreux dans l'ensemble des catégories de revenus. En effet, entre 15 % et 33 % d'entre eux en ont déclaré en 2011, à l'exception des déclarants ayant un revenu supérieur à 100 000 \$ (96<sup>e</sup> centile et plus), où la proportion des contribuables qui en déclarent varie en moyenne entre 38 % et 74 % (pour les déclarants de revenus de 250 000 \$ et plus). Les revenus de dividendes imposables de sociétés canadiennes (actions et autres produits cotés à la bourse) sont plus inégalement répartis, comme l'illustre la courbe exponentielle; si les 95 % des contribuables les moins riches en déclarent en moyenne entre 0,6 % et 26 %, cette part augmen-

te jusqu'à 69 % pour les déclarants ayant un revenu supérieur à 250 000 \$.

Est-ce que ces revenus de capital sont la source principale de revenu de ces contribuables? Selon le graphique 13, il semblerait que non, ne dépassant jamais plus du tiers de ceux-ci.

GRAPHIQUE 13

**Pourcentage du revenu total provenant de revenus de capital selon le percentile (revenu total individuel), déclarants québécois, 2011**



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

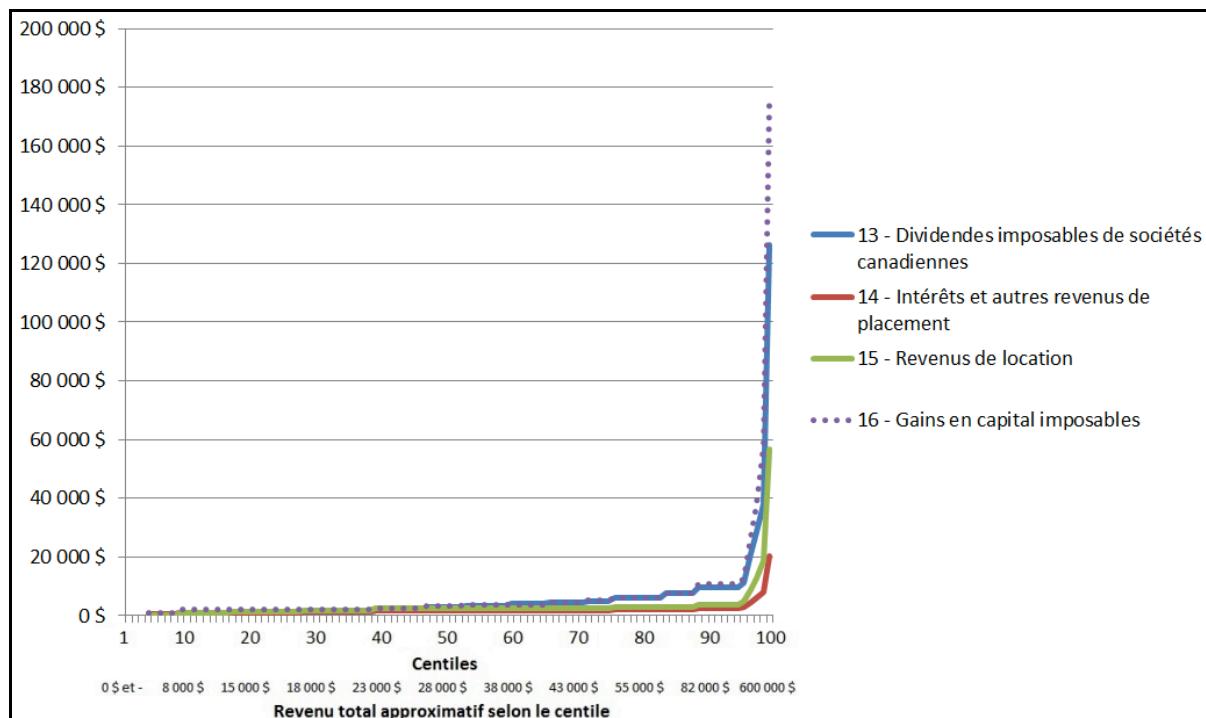
Les intérêts et autres revenus de placement comme part du revenu total déclinent au fur et à mesure que le revenu de ces déclarants augmente. Notons que les trois autres sources de revenus de capital sont stables ou déclinent avant d'augmenter significativement comme source de revenus importante pour les derniers centiles. Ajoutons aussi que les gains en capital imposables pour les déclarants ayant un revenu supérieur à 250 000 \$ et plus ne comptent « que » pour 29 % de l'ensemble de leurs revenus, en moyenne. Cette moyenne est basée sur l'hypothèse que le revenu total moyen est le même pour ces déclarants, alors que la distribution de ces revenus au sein de ce centile est forcément inégale. Cela signifie que les contribuables de la classe moyenne ayant vendu leur habitation principale en 2011 qui se retrouvent dans la catégorie des revenus de 250 000 \$ ne seraient pas si nombreux; pour chacun d'entre eux, il y en aurait en moyenne deux autres qui auraient déjà un revenu suffisant pour faire partie de la catégorie de revenu des 250 000 \$ et plus, tout en déclarant des gains en capital.

Ceci étant dit, quels sont les montants moyens déclarés par ces contribuables? Le graphi-

que 14 démontre que les revenus moyens déclarés par 95 % d'entre eux représentent moins de 10 000 \$. Les déclarants de ces revenus ayant plus de 250 000 \$ en revenu total déclarent des revenus de capital variant entre 20 000 \$ (intérêts et autres revenus de placement) et 176 000 \$ (gains en capital). Dans ce dernier cas, notons que ce montant est bien loin de la moyenne de 600 000 \$ déclaré en revenu total pour cette catégorie de revenu.

#### GRAPHIQUE 14

#### Revenus de capital moyens des déclarants de ces revenus selon le percentile (revenu total individuel), Québec, 2011



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

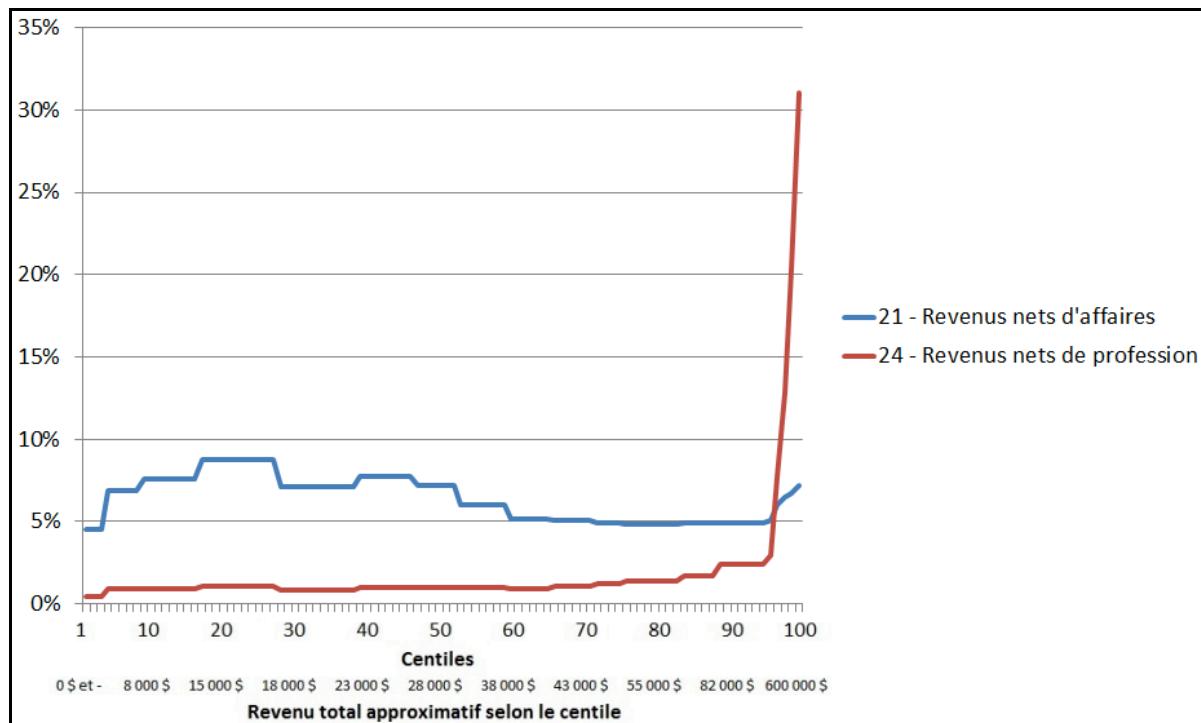
### 3.5 Revenus d'entreprise

Les entrepreneurs ayant une entreprise et les travailleurs autonomes déclarant des revenus nets de profession (médecins, avocats, etc.) sont relativement peu nombreux au sein des contribuables québécois, représentant respectivement 408 000 et 103 000 personnes en 2011 (6,4 % et 1,6 % de l'ensemble des déclarants). Toutefois, si les premiers ne déclarent en moyenne « que » 13 200 \$ en revenus, les seconds en déclarent en moyenne près de 80 000 \$. Nous allons d'ailleurs voir que les moyennes cachent souvent des disparités importantes.

Comment sont répartis ces déclarants? Le graphique 15 en dresse le portrait. Ceux qui déclarent des revenus nets d'affaires représentent entre 5 % et 9 % de l'ensemble des contribuables et leur distribution en fonction du revenu est relativement stable. Nous ne pouvons en dire autant de ceux qui déclarent des revenus nets de profession, qui sont concentré au sein des quatre derniers centiles (130 000 \$ et plus), variant entre 8 % et 31 % de l'ensemble des contribuables dans ces catégories de revenus élevés.

GRAPHIQUE 15

**Pourcentage de contribuables québécois déclarant des revenus d'entreprises selon le percentile (revenu total individuel), 2011**

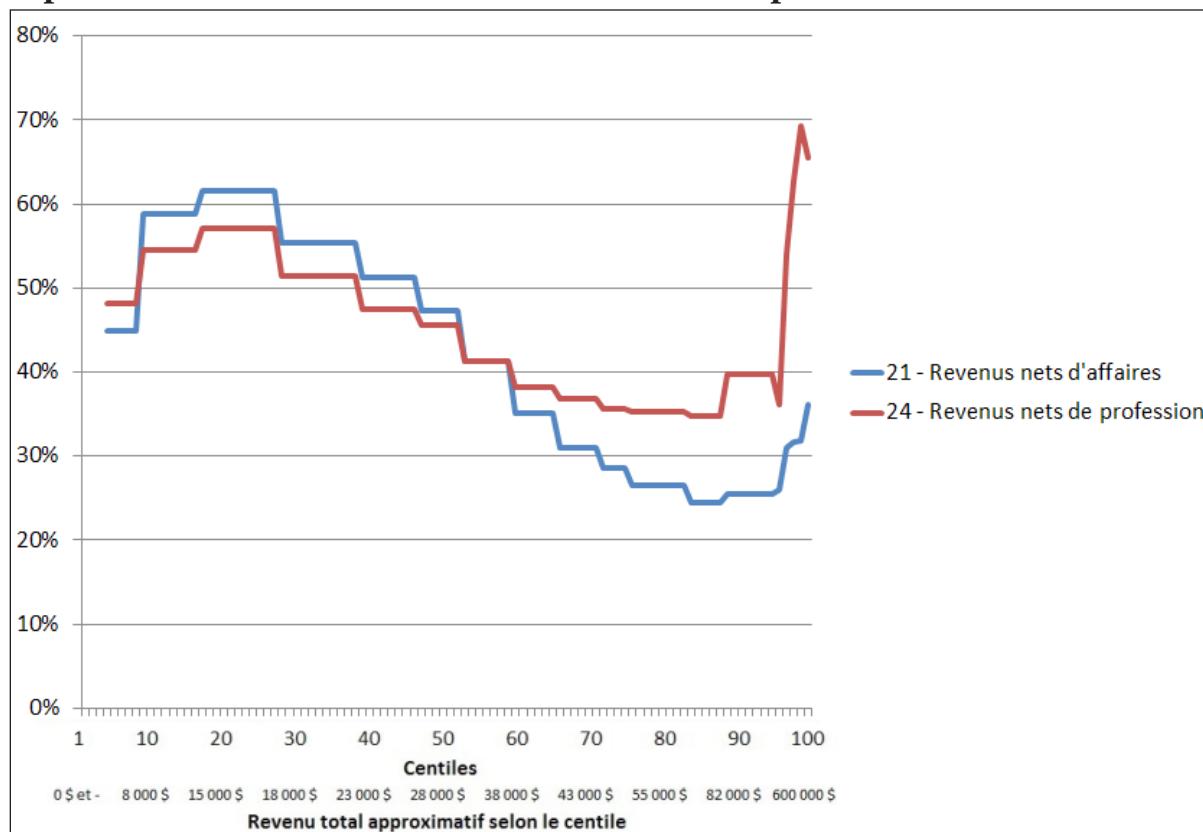


Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Ces deux types de revenus représentent-ils une part importante de leurs revenus? Tout dépend de l'endroit où ils se situent dans l'échelle des revenus, comme l'illustre le graphique 16. Ceux-ci varient entre 25 % et 70 % de l'ensemble de leurs revenus déclarés. Notons qu'ils déclinent au fur et à mesure que les revenus augmentent, à l'exception des revenus nets de profession, ce qui est cohérent avec leur présence plus nombreuse au sein des déclarants ayant des revenus élevés.

## GRAPHIQUE 16

### Pourcentage du revenu total provenant de revenus d'entreprises selon le percentile (revenu total individuel), déclarants québécois, 2011



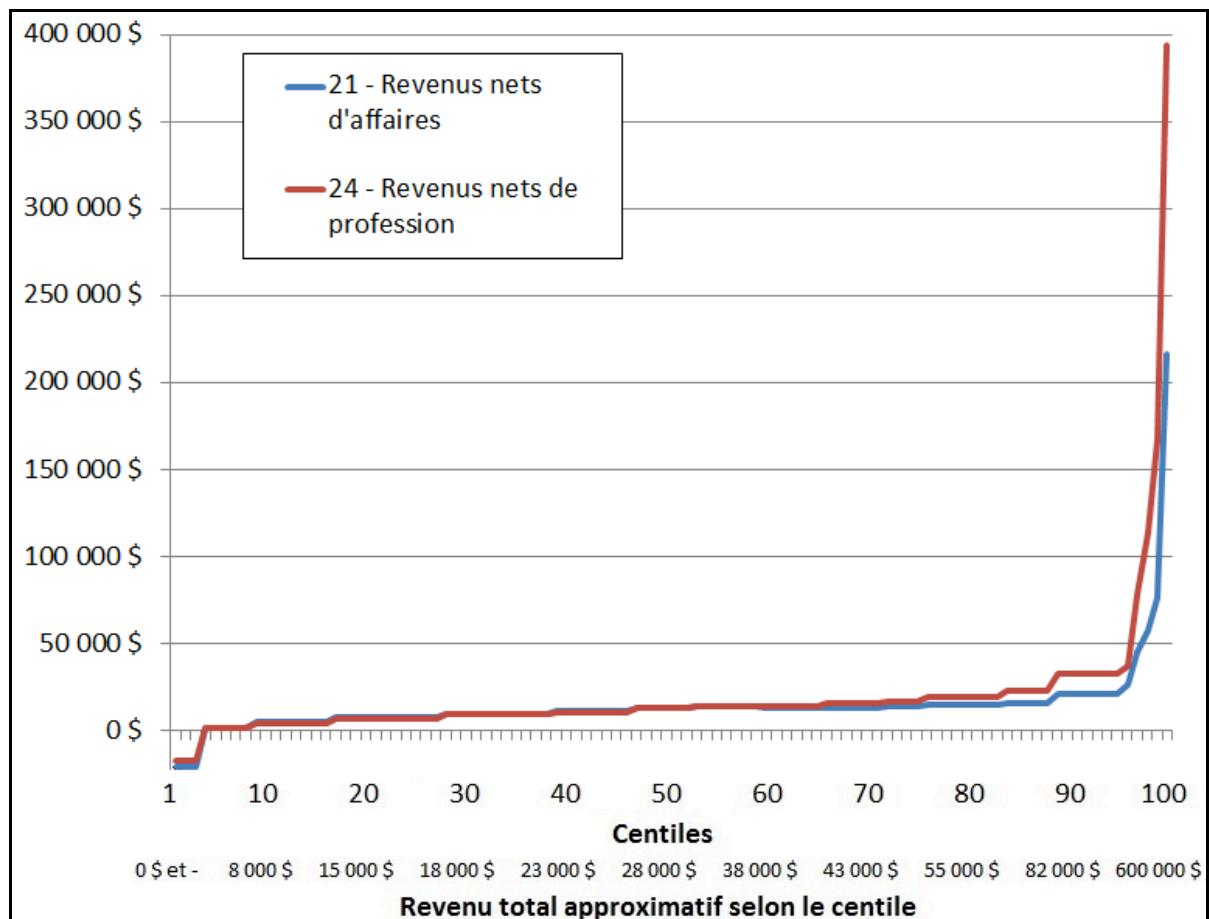
Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Ce qui est toutefois frappant, ce sont les sommes en jeu; celles-ci représentent moins de 40 000 \$ pour les premiers 97 % des déclarants, alors qu'ils atteignent des sommets de 217 000 \$ et 394 000 \$ au dernier centile, pour les revenus nets d'affaires et les revenus nets de profession, respectivement. Ces sommes étant des moyennes, n'oublions pas que ceux-ci ne représentent que 36 % de leurs revenus totaux pour les premiers et 65 % pour les seconds, ce qui pourrait indiquer des écarts importants au sein même de ces catégories de revenus. Par exemple, si deux médecins déclarent plus de 250 000 \$, le premier peut bien avoir un revenu de 300 000 \$ et le second, 2 millions \$<sup>20</sup>. Les moyennes cachent ce type de disparité.

20. Un reportage de Canoë.ca en 2011 rapportait que le nombre de médecins millionnaires était en forte progression pour la même période. Ces médecins étaient principalement des radiologues.

GRAPHIQUE 17

Revenus moyens d'entreprises des déclarants de ces revenus  
selon le percentile (revenu total individuel), Québec, 2011



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.



## CHAPITRE 4

# Les déductions et les crédits d'impôt

Les contribuables bénéficient d'un nombre important de déductions fiscales et de crédits d'impôt de toutes sortes. Ceux-ci sont le résultat de la politique fiscale du gouvernement du Québec qui souhaite influencer certains comportements et accomplir des objectifs économiques et sociaux. Ils touchent tant le monde du travail que la retraite, en passant par l'investissement et la justice sociale. Les montants en jeu sont soustraits du revenu imposable ou déduit des impôts à payer par les contribuables; ce ne sont donc pas des revenus additionnels, mais seulement des sommes qui sont soustraites au calcul de l'impôt.

Nous avons compilé dans le tableau 5 les crédits d'impôt et déductions pour l'ensemble des contribuables québécois *qui en déclarent* (74,5 % de tous les déclarants) en fonction de leur catégorie de revenu selon trois variables : 1) le montant total (*Montant*), 2) le pourcentage de ces montants par rapport au revenu total (*% RevTot*) et 3) le pourcentage de ces catégories de déductions par rapport au revenu total (*% CI & D/RevTot*). Nous remarquons que les déductions liées à la retraite représentent en moyenne plus du tiers des crédits d'impôt et des déductions selon le montant. Les déductions sociales représentent un peu moins du tiers alors que les déductions liées au travail et celles liées au capital représentent respectivement 14 % et 7 % de l'ensemble des déductions. Les autres déductions comprennent un cinquième du revenu total. Notons également que ces types de déductions représentent entre 1 % et 4,8 % du revenu total individuel moyen pour l'ensemble des revenus déduits du calcul de l'impôt.

TABLEAU 5

**Catégories de crédits d'impôt et déductions pour l'ensemble des contribuables québécois en 2011 selon le montant total, le pourcentage de ces montants par rapport au revenu total et le pourcentage de ces catégories de déductions par rapport au revenu total<sup>21</sup>**

Crédits d'impôt et déductions	Ensemble		
	Montant*	% RevTot	% CI&D/RevTot
- liées au travail **	4 568 144 \$	1,8%	14%
- liées à la retraite **	12 169 417 \$	4,8%	36,4%
- liées au capital	2 441 661 \$	1%	7%
- sociales **	7 683 509 \$	3%	23%
- autres (incluant non imposables)	6 577 961 \$	2,6%	19,7%
Total	33 440 693 \$	13,3%	100%

\* Milliers de dollars

\*\* 20 % du montant pour les crédits d'impôt non remboursables

Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

21. La catégorie « % CI & D/RevTot » représente le pourcentage des crédits d'impôt et des déductions par rapport au revenu total des contribuables.

Les prochaines sections dresseront un portrait de leur distribution, à savoir combien de contribuables sont touchés par ces mesures et qui en profite selon leurs revenus.

## 4.1 Déductions liées au travail

Lors du calcul du revenu imposable, le système fiscal permet aux travailleurs de déduire une partie de leur revenu brut lors du calcul de leurs impôts à acquitter. Ces déductions touchent leurs revenus de travail, leurs dépenses effectuées dans le cadre de leur travail et leurs cotisations syndicales ou professionnelles.

Le graphique 18 illustre le pourcentage de contribuables québécois bénéficiant de déductions fiscales ayant déclaré des déductions liées au travail selon leur position dans l'échelle des revenus. Puisque seulement 76,6 % des contribuables déclarent des déductions pour le calcul du revenu net, ces déclarants seront la base de notre calcul (et non 100 % des contribuables). Pour la quasi-totalité des catégories de revenus, nous remarquons que plus de 90 % d'entre eux ont profité de la déduction pour travailleur, ce qui signifie qu'ils ont presque tous travaillé, car tous les travailleurs sont admissibles à cette déduction. Celle-ci représente 6 % du revenu de travail admissible, pour un maximum de 1 045 \$.

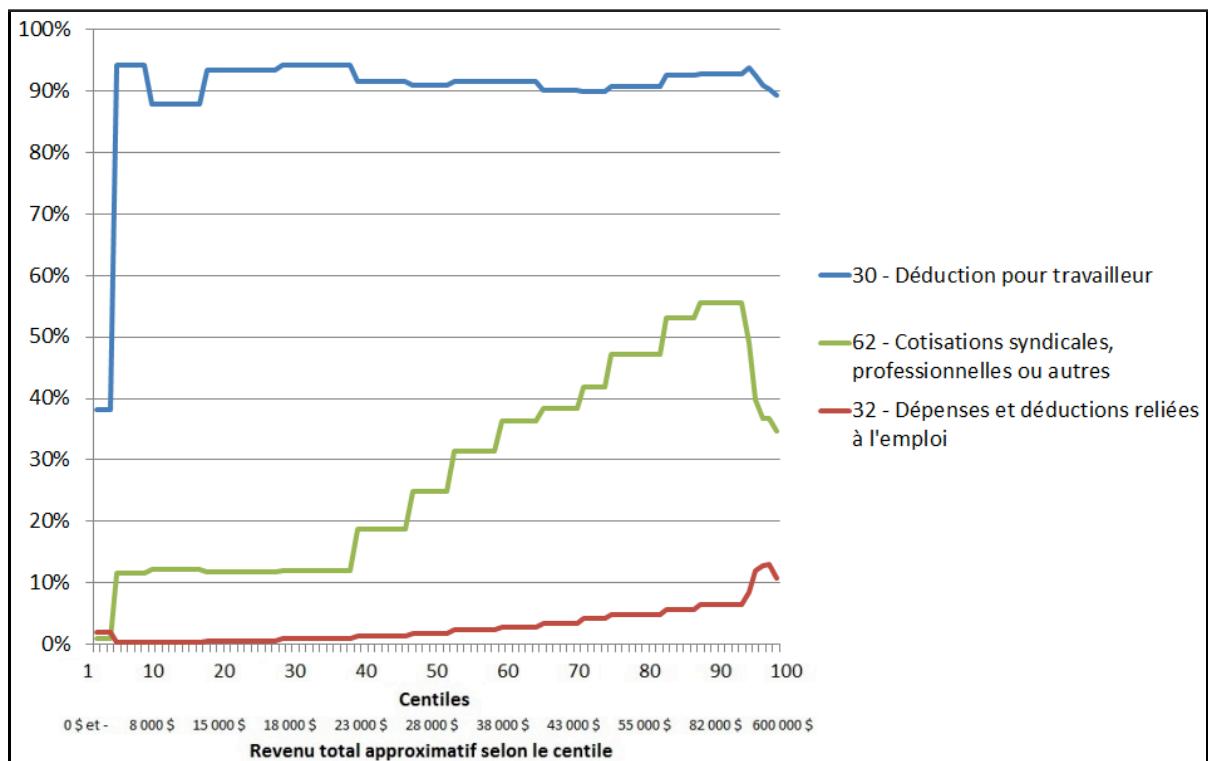
Nous remarquons également que plus le revenu augmente, plus le nombre de cotisations syndicales, professionnelles (ou autres) augmente également, ce qui veut dire que les syndiqués et les professionnels gagnent généralement des revenus plus élevés que la moyenne. Notons que ce taux chute pour les derniers centiles, ce qui est cohérent avec les observations des sections 3.4 et 3.5, où nous remarquons que les déclarants de revenus de capital et d'entreprise y sont également plus nombreux. Les dépenses et les déductions reliées à l'emploi concernent les « déductions permises pour certaines dépenses, y compris les frais de voyage, qui sont reliés à l'emploi et qui n'ont pas été déduits ailleurs dans la déclaration du particulier, qui est tenu, en vertu de son contrat de travail, d'acquitter ces frais. »<sup>21a</sup>

---

21a. MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*, p. 26

GRAPHIQUE 18

**Pourcentage de déclarant de déductions fiscales qui déclarent des déductions liées au travail selon le percentile (revenu total individuel), Québec 2011**



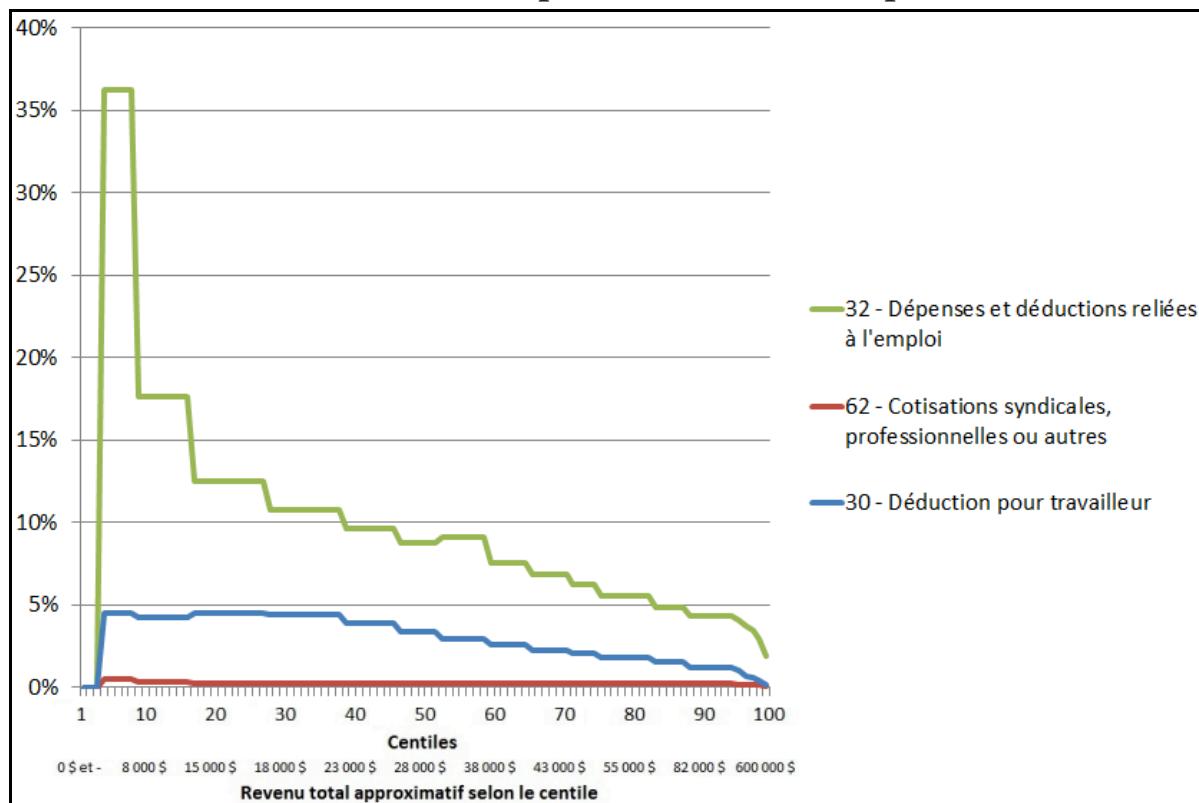
Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Qu'est-ce que cela représente pour ceux qui déclarent des déductions liées au travail? Le graphique 19 illustre la part de leurs revenus totaux qui leur est déduite du calcul de l'impôt. La déduction de la ligne 32 (dépenses et déductions reliées à l'emploi) semble être une mesure fiscale fortement progressive, représentant jusqu'au tiers du revenu des déclarants des premiers centiles. Or, ces crédits d'impôt ne permettent pas de déduire d'impôt pour les contribuables déclarant moins de 13 300 \$ de revenus imposables (environ les 20 premiers centiles). En effet, à la ligne 350 de la page 3 du formulaire de déclaration de revenus (2011), le montant de 10 640 \$ donne droit à un crédit non remboursable de 20 %, donc de 2128 \$. Cela permet de ne payer aucun impôt sur les premiers 13 300 \$ de revenus déclarés. Il est très rare que ce soit le seul crédit ou la seule déduction auquel le contribuable a droit.

Quant aux déductions pour travailleur qui s'appliquent à la quasi-totalité des contribuables, elles représentent autour de 5 % du revenu total pour les premiers 40 % de ceux-ci (20 000 \$ et moins), avant de progressivement décliner au fur et à mesure que le revenu augmente, ce qui en fait une mesure progressive. Les déductions pour cotisations syndicales, professionnelles ou autres ne représentent en moyenne que 0,2 % du revenu total.

## GRAPHIQUE 19

### Pourcentage du revenu total déduit du revenu total individuel par déductions liées au travail selon le percentile, déclarants québécois, 2011

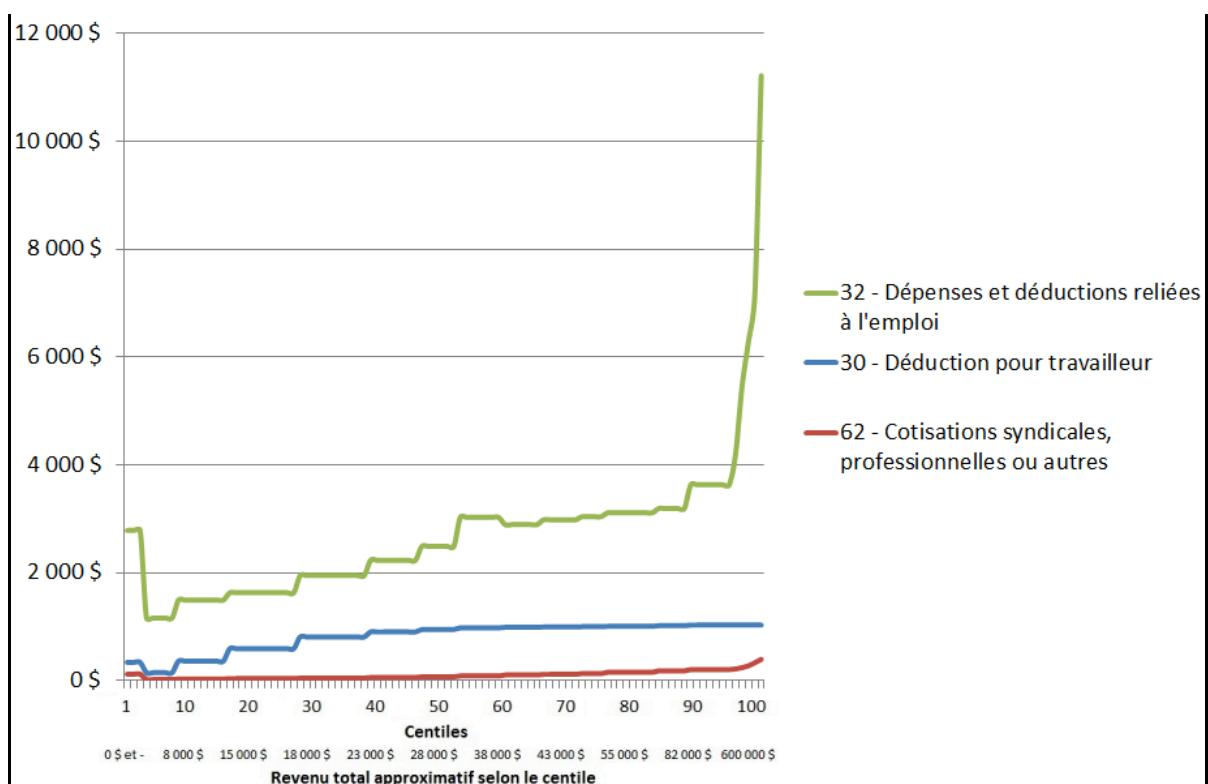


Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Pour les contribuables qui les déclarent, ces déductions représentent des montants peu élevés, à l'exception des dépenses reliées à l'emploi, comme l'illustre le graphique 20. Pour ces dernières, les montants varient de 1 000 \$ à 11 000 \$. Toutefois, comme nous l'avons mentionné au paragraphe précédent, ces déductions ne peuvent bénéficier à ceux déclarant un revenu inférieur à 13 300 \$.

GRAPHIQUE 20

**Montants moyens déduits du revenu total individuel par déductions liées au travail selon le percentile, Québec, 2011**



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

## 4.2 Déductions liées à la retraite

Les contribuables à la retraite bénéficient également de déductions importantes et elles n'ont pas toutes le même effet en termes de redistribution. Le graphique 21 illustre la part des contribuables québécois qui déclarent des déductions liées à la retraite. Nous remarquons que la déduction de la ligne 60 (montants en raison de l'âge, personne vivant seule ou revenus de retraite) est la plus élevée (55 % du revenu total exempté) pour les personnes ayant un revenu entre 15 000 \$ et 20 000 \$ (du 28<sup>e</sup> au 38<sup>e</sup> centile), avant de progressivement décliner. La déduction en raison de l'âge est un montant de 2 290 \$ accordé aux particuliers nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1947 (pour l'année fiscale de 2011). Le montant pour personne vivant seule est un montant de 1 245 \$, qui s'applique même si celle-ci vit avec des enfants à charge. Le revenu de retraite est un « montant maximal de 2 035 \$ accordé aux particuliers si, au cours de l'année d'imposition, ils ont touché certains revenus de retraite autres que la pension de sécurité de la vieillesse ou les rentes versées en vertu du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada. »<sup>21b</sup> Tous les montants de la ligne 60 sont réduits en fonction du revenu familial net du particulier, une mesure qui est appliquée depuis 1997.

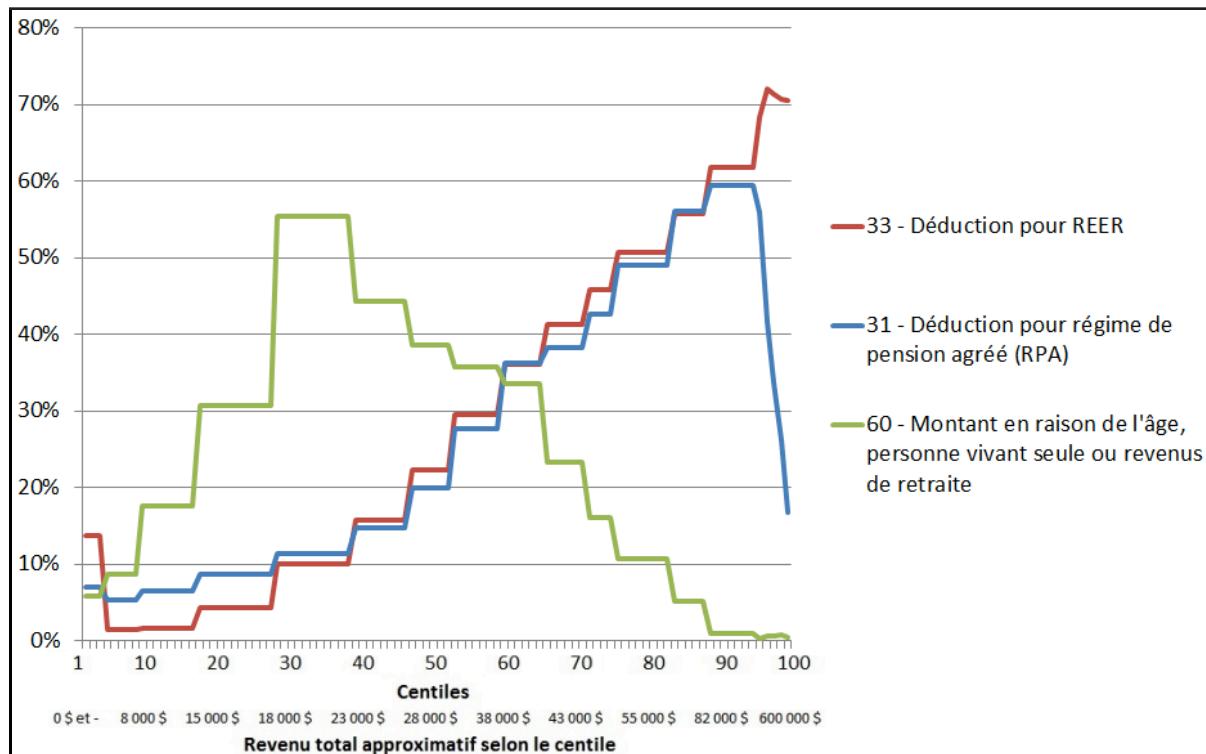
Les deux autres déductions fiscales liées à la retraite (REÉR et régime de pension agréé) sont davantage utilisées lorsque le revenu augmente (probablement parce que ces revenus y sont plus

21b. *Ibid.*, p. 266.

communs). Soulignons que le nombre de contribuables déclarant des déductions pour régime de pension agréée chute à partir du 97<sup>e</sup> centile (130 000 \$ et plus). Ces observations semblent confirmer l'intuition mentionnée à la section 3.3, c'est-à-dire que les divers revenus de retraite (agrégés en une seule catégorie de revenu) sont distribués différemment selon la source.

GRAPHIQUE 21

**Pourcentage de contribuables québécois déclarant des déductions liées à la retraite selon le percentile (revenu total individuel), 2011**

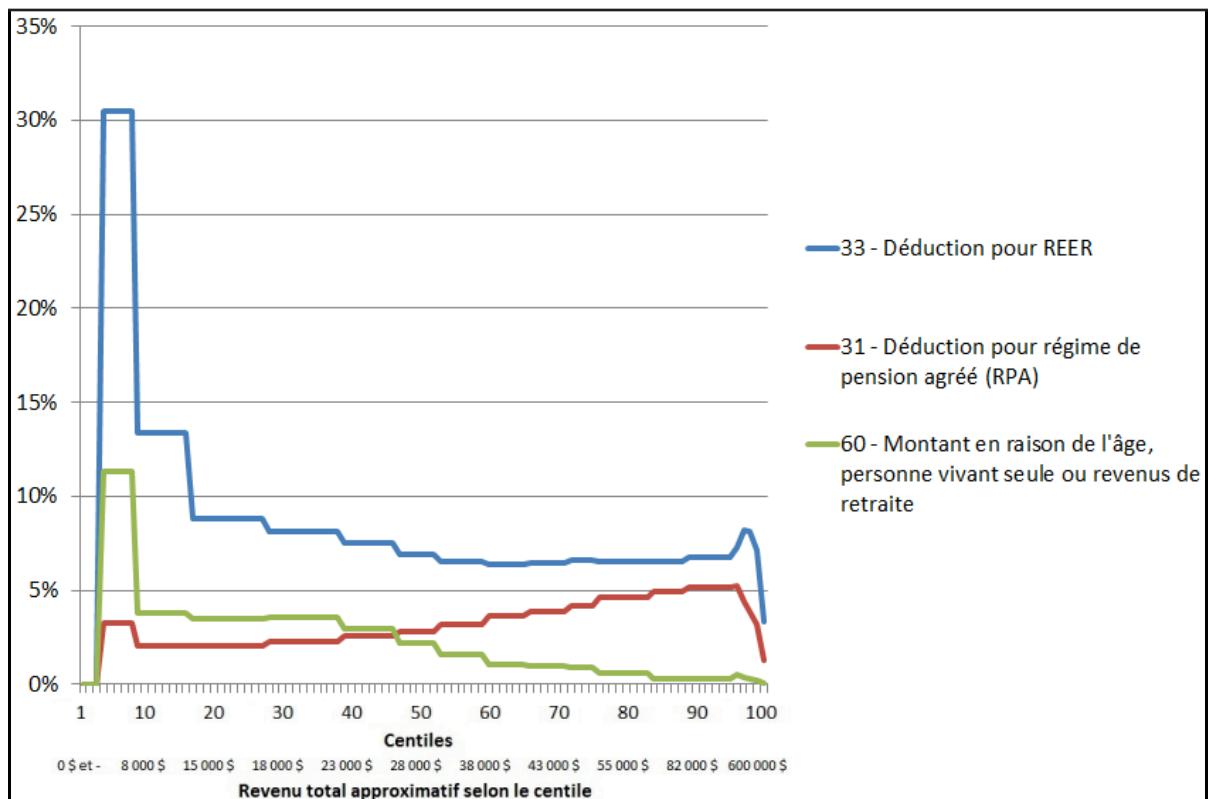


Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Ces mesures fiscales profitent-elles aux revenus élevés, à la classe moyenne ou aux plus faibles revenus? En moyenne, elles semblent favoriser en particulier les contribuables ayant un revenu total entre 5 000 \$ et 10 000 \$. Les déductions de la ligne 60 semblent progressives, déclinant lorsque le revenu augmente (mais les 20 premiers centiles ne peuvent en profiter, comme nous l'avons indiqué précédemment), alors que les deux autres déductions semblent relativement stables, avant de fortement décliner pour les derniers centiles.

## GRAPHIQUE 22

### Pourcentage du revenu total déduit du revenu total individuel par déductions liées à la retraite selon le percentile, déclarants québécois, 2011

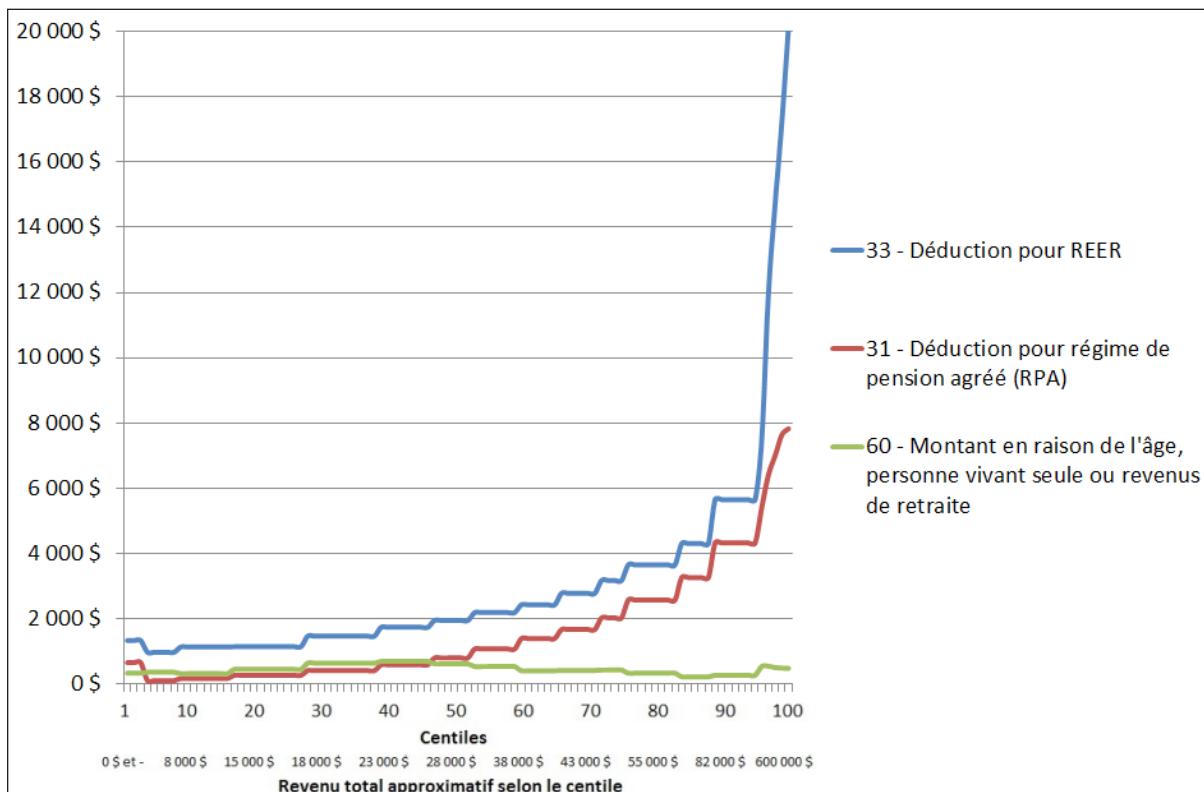


Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Comme l'illustre le graphique 23, les sommes déduites du revenu imposable sont somme toute minimes, en particulier pour la déduction en raison de l'âge, de personnes vivant seules ou de revenus de retraite. Notons que les déductions pour REÉR augmentent considérablement pour les derniers centiles, bien qu'ils ne représentent que des montants moyens peu importants en comparaison de la catégorie de revenu. Par exemple, les déductions pour un REÉR des contribuables déclarant un revenu supérieur à 250 000 \$ ne représentent en moyenne que 3,2 % de l'ensemble de leurs revenus soustraits du calcul de l'impôt. Ce montant pourrait toutefois être sous-estimé puisque le revenu total moyen s'applique à l'ensemble des contribuables de cette catégorie de revenu, alors que les montants déduits ne le sont que pour les déclarants de cette déduction.

GRAPHIQUE 23

**Montants moyens déduits du revenu total individuel par déductions liées à la retraite selon le percentile, Québec, 2011**



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

#### 4.3 Déductions liées au capital

Les investisseurs et épargnants du Québec peuvent soustraire de leurs revenus imposés une partie de leurs revenus de capital. Le graphique 24 illustre la part des contribuables qui peuvent bénéficier de ces déductions. Entre 10 % et 20 % d'entre eux peuvent bénéficier d'une déduction sous forme de crédit d'impôt pour dividendes, à l'exception des derniers centiles où ce taux grimpe jusqu'à 70 % de tous les contribuables ayant un revenu supérieur à 250 000 \$.

Les contribuables déclarant la déduction pour les frais financiers et les frais d'intérêts, celle pour les gains en capital et les déductions pour investissement stratégique sont beaucoup plus rares, bien qu'ils suivent la même concentration vers le sommet de la pyramide des revenus. Les frais financiers et les frais d'intérêts sont des « déduction des intérêts payés sur des emprunts contractés pour gagner des revenus de placement, des montants versés à des conseillers en placement, des sommes versées pour la gestion des revenus de placement, des frais de garde d'actions et des frais d'administration ou de gestion, autres que les commissions payées à un courtier. »<sup>22</sup>

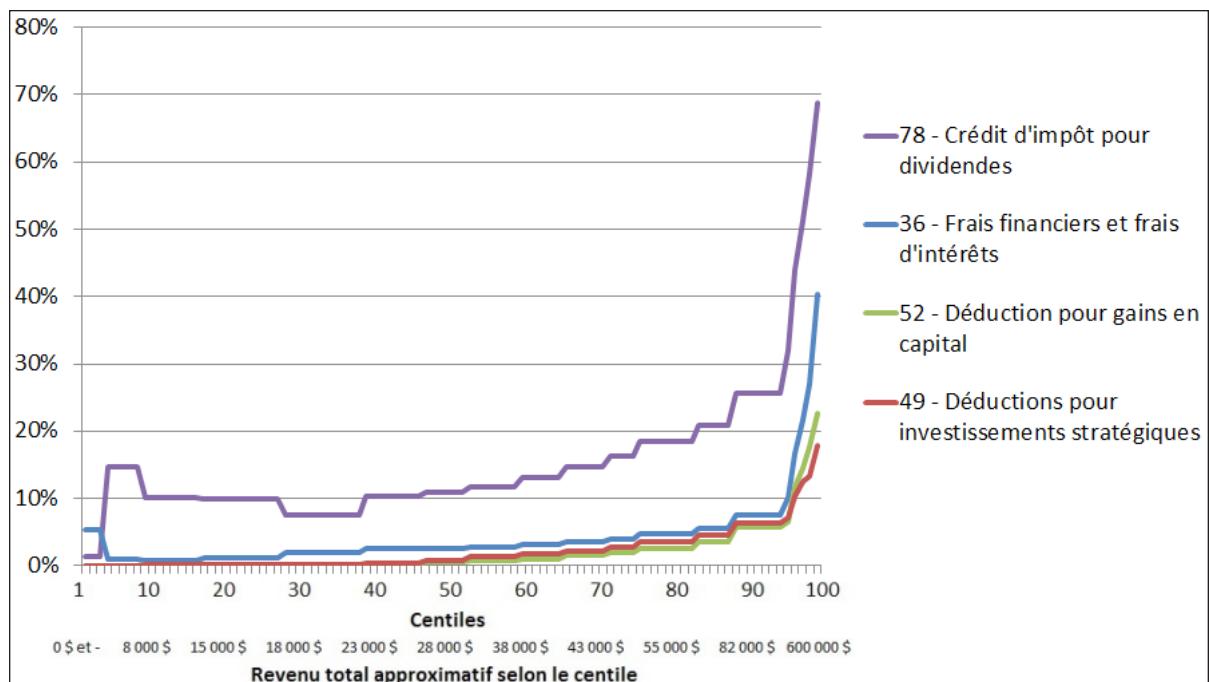
Les déductions pour investissements stratégiques rassemblent des déductions qui sont propres à la fiscalité québécoise comme le régime d'épargne-actions (RÉA II), le régime d'investissement coopératif (RIC) et les déductions à l'exploration de ressources québécoises. Quant à la déduction pour gains en capital, elle est « accordée sur un gain en capital imposable dans le cas

22. *Ibid.*, p. 263.

d'un bien agricole admissible, d'un bien de pêche admissible, d'actions admissibles de petites entreprises ou de certains biens relatifs aux ressources. »<sup>22a</sup> Pour les gains nets, cette exemption est limitée à un maximum de 750 000 \$.

#### GRAPHIQUE 24

#### Pourcentage de contribuables québécois déclarant des déductions liées au capital selon le percentile (revenu total individuel), 2011



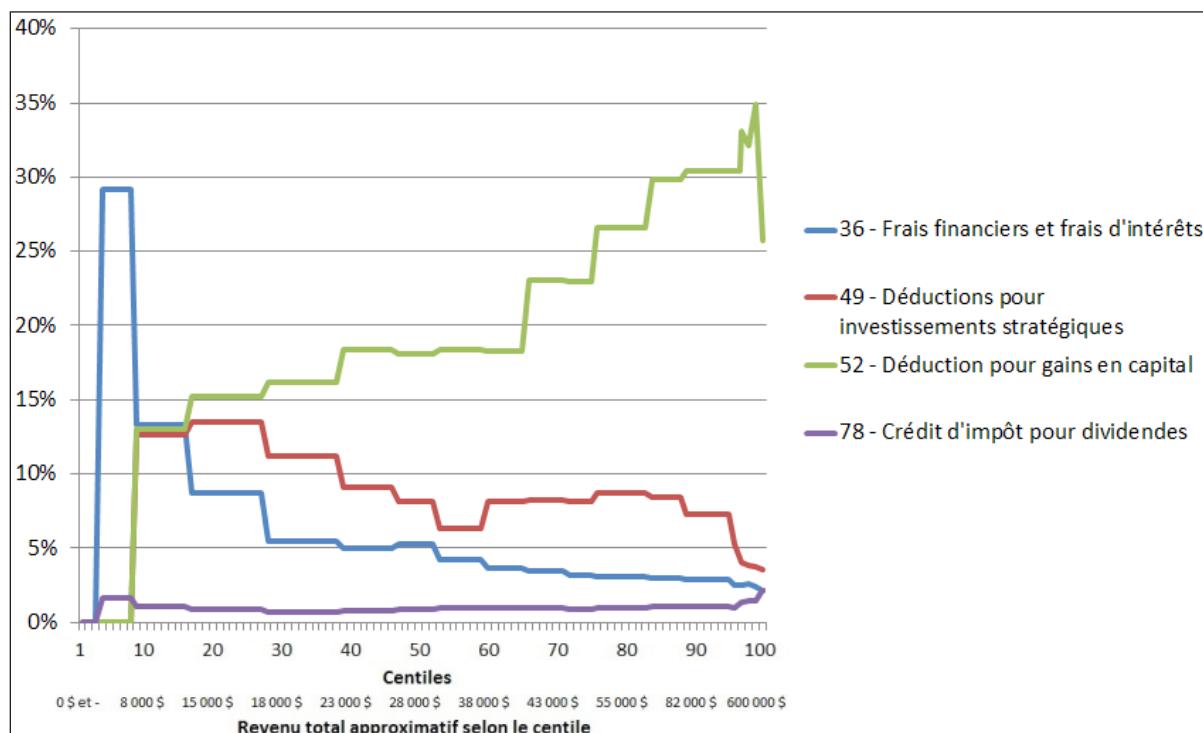
Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Si la déduction pour les gains en capital exempte du calcul de l'impôt une part croissante du revenu lorsque celui-ci augmente, la déduction pour les frais financiers et les frais d'intérêts ainsi que les déductions pour investissements stratégiques suivent le chemin inverse. Quant à lui, le crédit d'impôt pour les dividendes ne semble pas être une déduction importante, proportionnellement au revenu de son déclarant, et ce, peu importe le niveau de son revenu.

22a. *Ibid.*, p. 264.

## GRAPHIQUE 25

### Pourcentage du revenu total déduit du revenu total individuel par déductions liées au capital selon le percentile, déclarants québécois, 2011



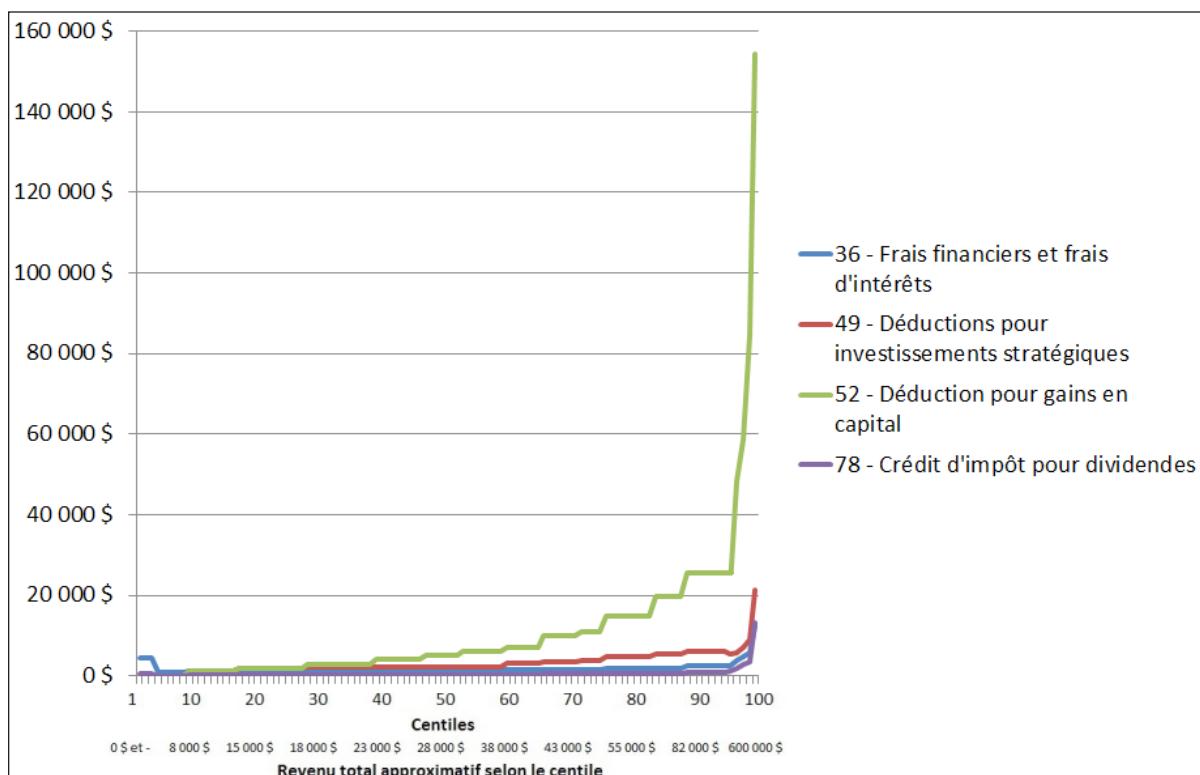
Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

À l'exception de la déduction pour les gains en capital, les déductions liées au capital ne semblent pas s'appliquer à des montants substantiels, sauf pour le centile le plus élevé, où ils peuvent atteindre en moyenne jusqu'à 20 000 \$ par déclarant. Les montants en déductions pour gains en capital sont proportionnellement peu élevés pour la quasi-totalité des déclarants, à l'exception du premier centile, qui atteint 155 000 \$ par contribuable ayant un revenu de plus de 250 000 \$. Notons qu'en 2011, le prix moyen des maisons individuelles et jumelées nouvellement achevées et écoulées se situait entre 205 000 \$ et 362 000 \$ pour les plus grandes villes du Québec<sup>23</sup>.

23. SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. En ligne : <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/images/statistiques/marche1.png>. Les agglomérations concernées sont : Montréal, Québec, Gatineau, Sherbrooke, Trois-Rivières, Saguenay.

GRAPHIQUE 26

**Montants moyens déduits du revenu total individuel par les déductions liées au capital selon le percentile, Québec, 2011**



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

#### 4.4 Déductions sociales

La politique fiscale du gouvernement du Québec comprend plusieurs objectifs sociaux de redistribution ou d'allègement de coûts propres à certaines étapes de la vie (études, maladie, etc.) ou au statut d'un individu (Amérindien, victime d'acte criminel, etc.). Certaines déductions bénéficient à un plus grand nombre que d'autres. Les montants varient selon la déduction et selon la catégorie de revenu (ou la situation) d'un contribuable.

Le graphique 27 à la page suivante illustre bien cette réalité. Nous remarquons que la grande majorité des déductions sociales ne touchent qu'une petite minorité des contribuables<sup>24</sup>. Il y a deux exceptions : les frais médicaux, qui sont déclarés par le tiers des contribuables (mais qui varie selon le revenu et favorise surtout ceux ayant un revenu entre 15 000 \$ et 250 000 \$), ainsi que les déductions pour certains revenus de la ligne 54 qui profitent à plus de 80 % des déclarants, surtout ceux ayant un revenu inférieur à 130 000 \$. Ces déductions sont accordées pour les sommes reçues pour :

- des indemnités pour un accident du travail ou un retrait préventif;

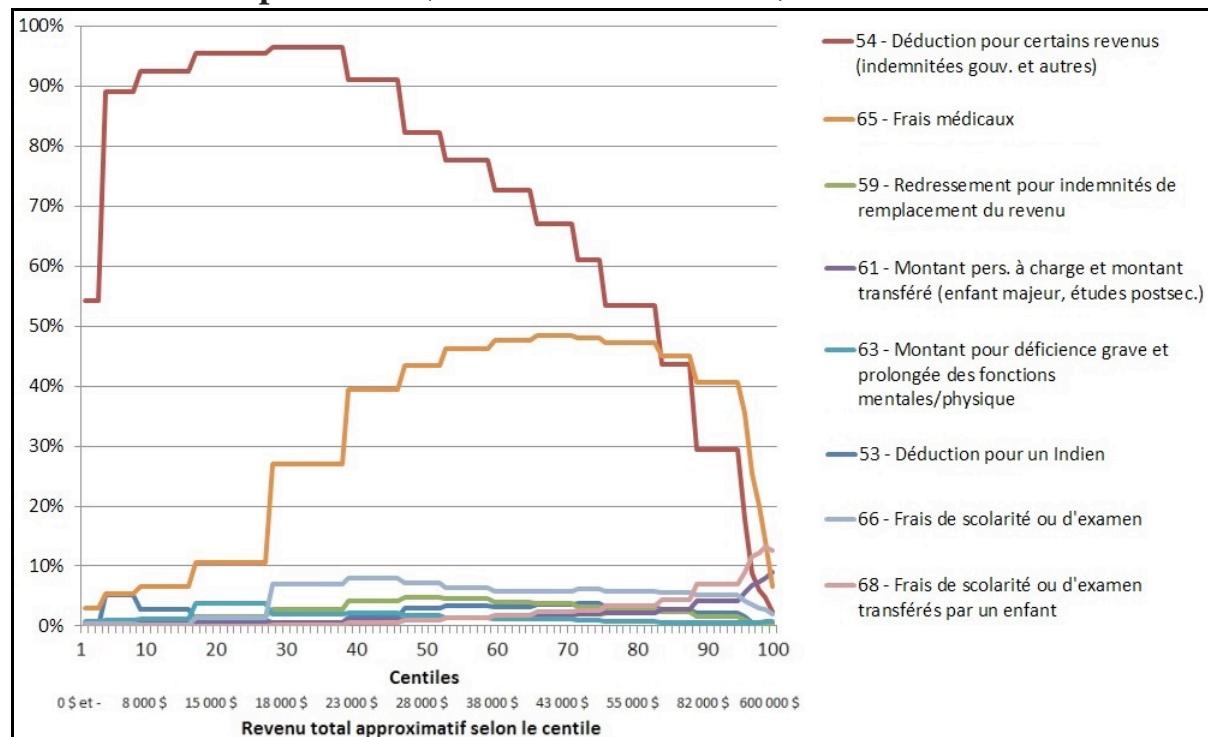
24. Notons toutefois que ces déductions ne comptent que pour l'année fiscale 2011, ce qui laisse dans l'ombre leur répartition sur l'ensemble du cycle de vie. Par exemple, le contribuable qui bénéficie de la déduction pour frais de scolarité pourra déclarer quelques années plus tard des frais médicaux ou un montant pour personne à charge.

- des indemnités de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- des indemnités en raison d'un acte de civisme;
- des indemnités à titre de victime d'un acte criminel;
- des indemnités de remplacement de revenu en vertu d'une loi du gouvernement du Québec, du Canada ou d'une autre province;
- d'aide au paiement des frais de scolarité;
- d'une bourse d'études ou toute aide financière semblable;
- du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint;
- du fractionnement du revenu d'un enfant.<sup>25</sup>

Puisque cette catégorie de déductions les agrège en en faisant la somme, la distribution de ces déductions varie assurément selon le revenu, ce que ne permettent pas d'illustrer les graphiques concernés, ce qui explique la proportion importante de déclarants qui en déclarent.

#### GRAPHIQUE 27

#### Pourcentage de contribuables québécois déclarant des déductions sociales selon le percentile (revenu total individuel), 2011



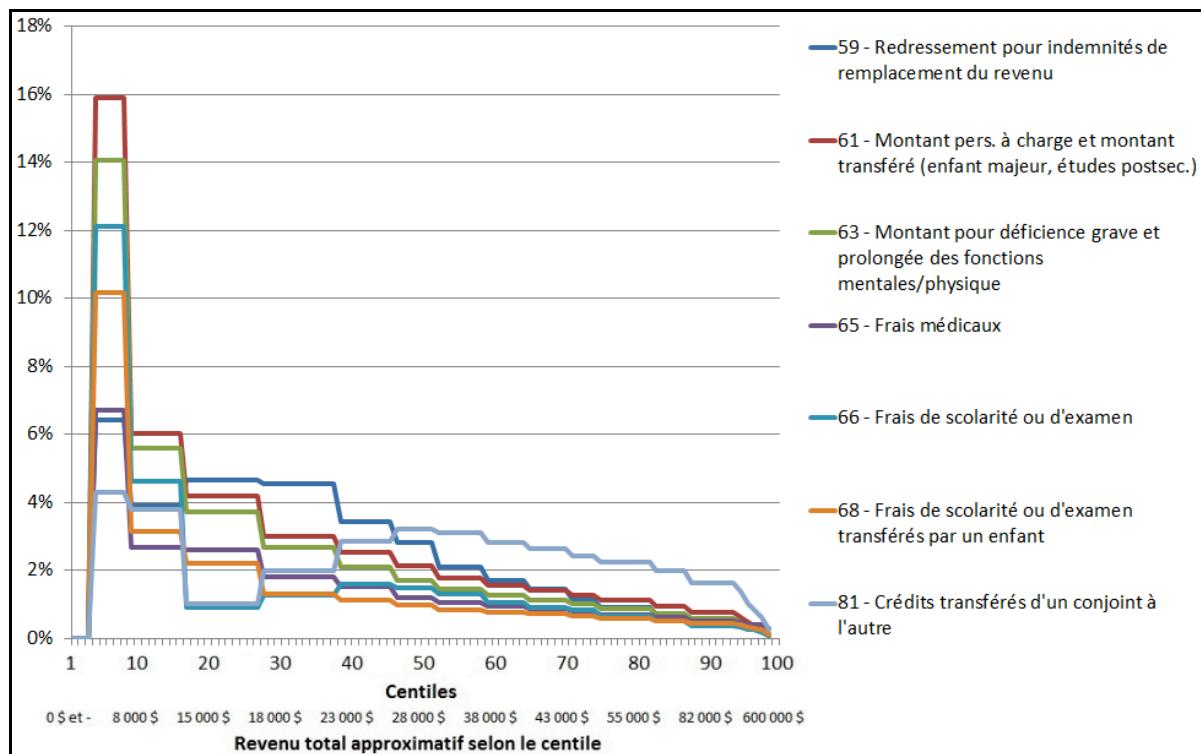
Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

25. *Ibid.*, p. 265.

Le graphique 28 permet d'illustrer ce que représentent en moyenne ces sommes déduites du calcul de l'impôt en fonction du revenu total du déclarant. Nous constatons que ces déductions sont toutes progressives, c'est-à-dire qu'elles exemptent du calcul de l'impôt une part plus importante du revenu du déclarant lorsque celui-ci a un faible revenu par rapport à celui qui a un revenu élevé. Ceux qui déclarent des revenus situés entre 1 \$ et 5 000 \$ en profitent le plus, proportionnellement à leur revenu total. Celui-ci est exempté de 4 % à 16 %, ce qui est élevé considérant le faible revenu de cette catégorie. Encore une fois, ces déductions sont de peu d'intérêt pour les contribuables déclarant moins de 13 300 \$.

GRAPHIQUE 28

**Pourcentage du revenu total déduit du revenu total individuel par déductions sociales selon le percentile, déclarants québécois, 2011**



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Nous avons exclu des graphiques 28 et 31 la déduction pour un Amérindien et la déduction pour certains revenus (indemnités gouvernementales et autres) puisque celles-ci représentent des pourcentages et des sommes bien plus élevés, ce qui aurait pour conséquence de rendre plus difficile la lecture de ces graphiques, les pourcentages et les sommes concernées étant relativement faibles.

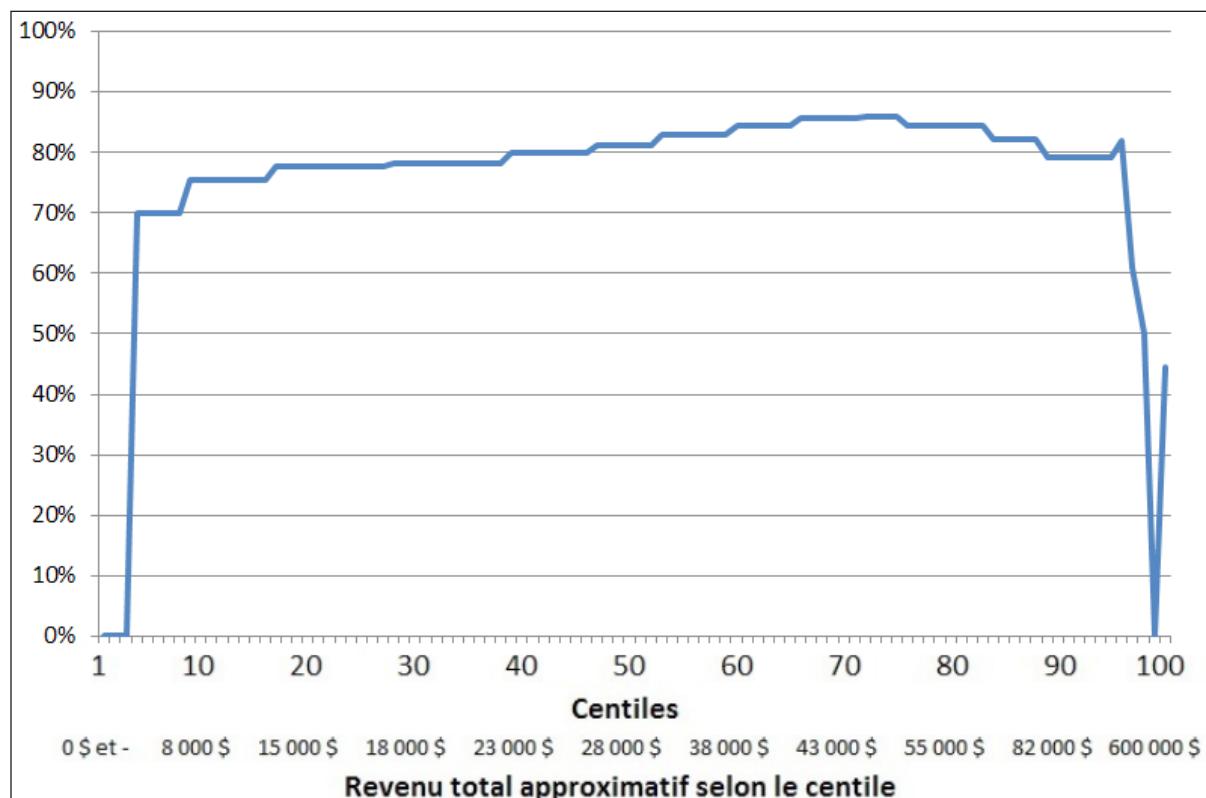
Le graphique 29 à la page suivante illustre le pourcentage du revenu total déduit du revenu total individuel pour un Amérindien, appliqué aux contribuables ayant bénéficié de cette déduction. Celle-ci est « accordée à un Indien au sens de la Loi sur les Indiens, pour des revenus

25a. *Ibid.*, p. 264.

“situés” dans une réserve ou un “local”. »<sup>25a</sup> Ainsi, le déclarant doit résider dans une réserve ou un lieu autorisé pour bénéficier de cette déduction. Notons que seulement 21 308 contribuables s’en sont prévalués (0,3 % de l’ensemble des contribuables). Si le taux chute à zéro au 99<sup>e</sup> centile, c’est parce qu’il n’y a aucun Amérindien qui a déclaré de revenus situés entre 200 000 \$ et 250 000 \$, et seulement 47 ont déclaré des revenus supérieurs à 250 000 \$.

#### GRAPHIQUE 29

#### **Pourcentage du revenu total déduit du revenu total individuel par déduction pour un Amérindien, déclarants québécois, 2011**

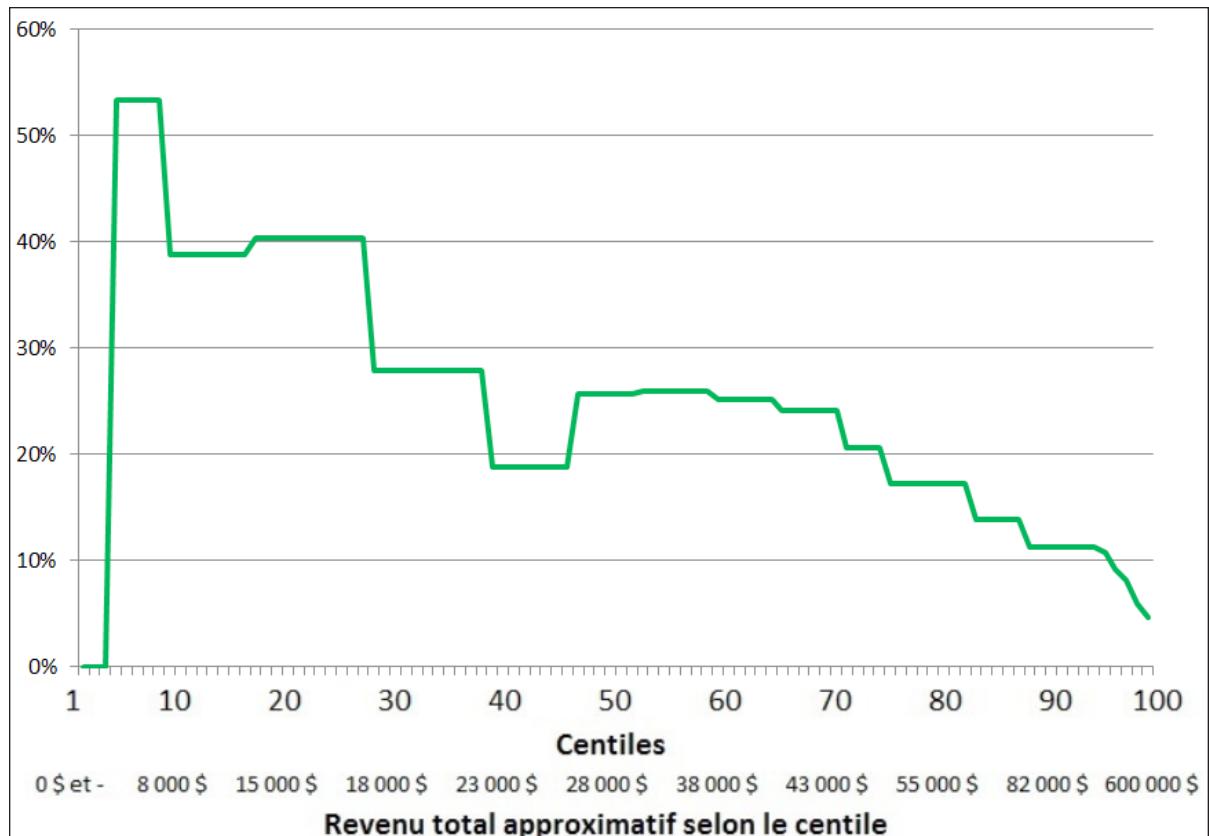


Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

La déduction de la ligne 54 permet d’exempter une part importante pour ceux qui en ont déclaré. Le graphique 30 illustre la part du revenu total qui est déduit du revenu total individuel par déduction pour certains revenus. Nous pouvons constater que cette déduction à caractère social est également progressive, profitant davantage aux plus faibles revenus (en relation avec le revenu) avant de graduellement décliner.

GRAPHIQUE 30

**Pourcentage du revenu total déduit du revenu total individuel par déduction pour certains revenus (indemnités gouvernementales et autres), déclarants québécois, 2011**

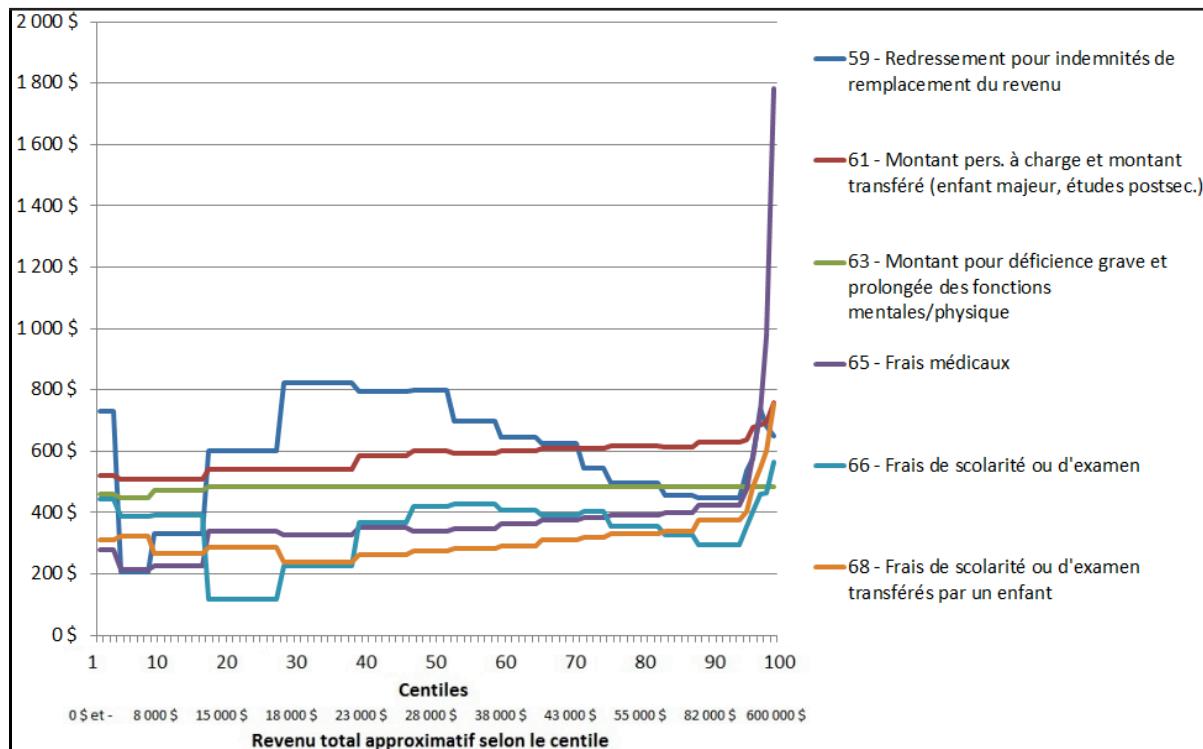


Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Les montants déduits du revenu total grâce aux déductions sociales sont toutefois peu élevés, variant entre 150 \$ et 810 \$, à l'exception des frais médicaux, ceux-ci pouvant atteindre 1 800 \$ pour le dernier centile. Le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques ne varie pas selon le revenu et la plupart des autres déductions changent peu.

### GRAPHIQUE 31

#### Montants moyens déduits du revenu total individuel par déductions sociales selon le percentile, Québec, 2011

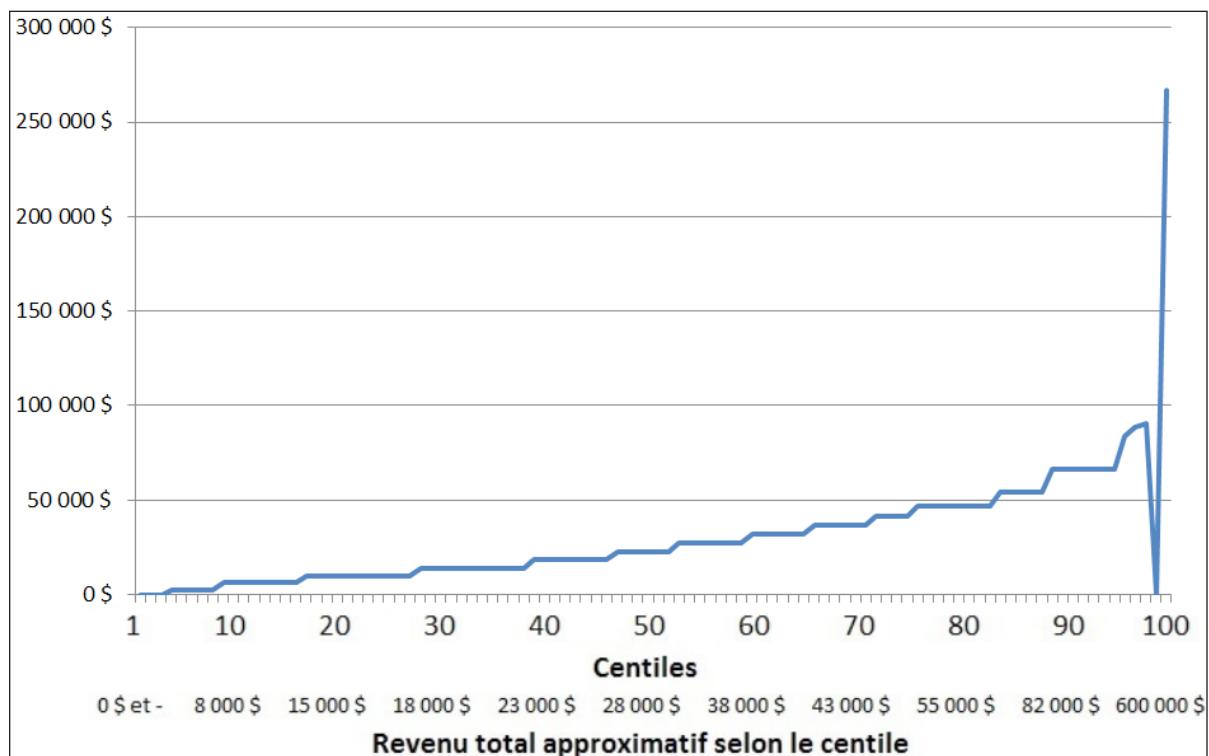


Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Les montants moyens en déduction pour un Amérindien, qui comprennent la majorité de leurs revenus déclarés, suivent une courbe à la hausse. Sans surprise, elle suit une tendance similaire à la courbe des revenus de l'ensemble des contribuables telle qu'illustrée dans le graphique 1. Remarquons toutefois que la progression est moins rapide. D'ailleurs, le revenu moyen déclaré par les contribuables amérindiens ayant un revenu supérieur à 250 000 \$ est très proche de ce seuil, à seulement 266 767 \$ en moyenne. En guise de comparaison, le revenu moyen de l'ensemble des contribuables de cette catégorie de revenu est de 600 405 \$.

GRAPHIQUE 32

**Montants moyens déduits du revenu total individuel en déductions pour un Amérindien selon le percentile, Québec, 2011**

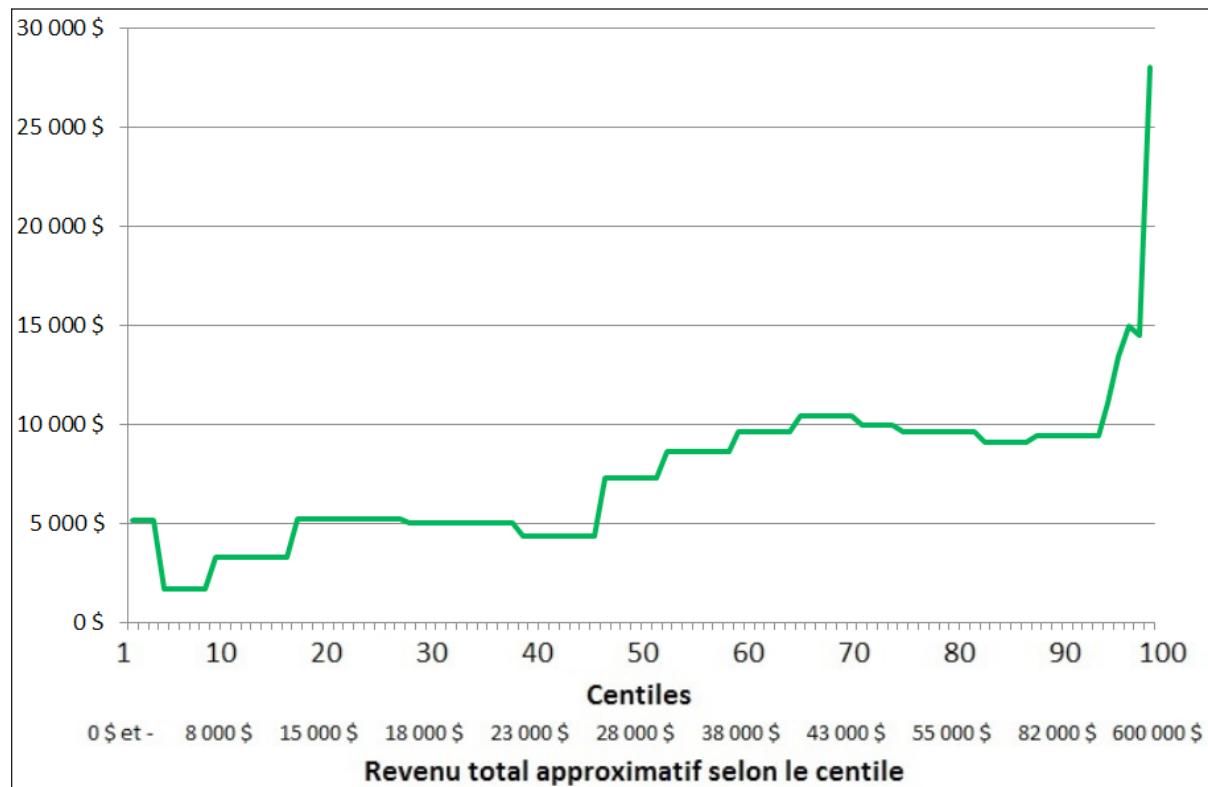


Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Les montants en déduction pour certains revenus, illustrés dans le graphique 33 à la page suivante, sont également plus importants que les autres déductions sociales. Ces montants varient de 1 700 \$ à 10 400 \$ pour les premiers 95 % des déclarants (les centiles selon le revenu total) avant de grimper à 28 000 \$ pour les contribuables ayant un revenu supérieur à 250 000 \$.

GRAPHIQUE 33

**Montant moyen déduit du revenu total individuel en déduction  
pour certains revenus (indemnités gouvernementales  
et autres) selon le percentile, Québec, 2011**



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

## CHAPITRE 5

---

# Les impôts, les cotisations et les taxes à la consommation

On entend souvent dire que les Québécois sont les plus imposés en Amérique du Nord. Et malgré les importantes baisses d'impôts qui eurent lieu de 1998 à 2008<sup>26</sup>, les impôts sur le revenu des particuliers ont tendance à être plus élevés ici que dans n'importe quel pays du G7, ce qui inclut le Canada et les États-Unis. En 2009, ces impôts représentaient près de 13 % du produit intérieur brut (PIB)<sup>27</sup>. Le Québec a également la taxe de vente la plus élevée en Amérique du Nord. Ajoutons à ces montants les diverses cotisations (assurance-emploi, assurance parentale, RRQ) perçues sur les salaires. En contrepartie, les Québécois bénéficient de généreux transferts d'argent des gouvernements (crédit de solidarité, prestations pour enfants, primes au travail, etc.) ainsi qu'un panier de services publics plus large qu'ailleurs sur le continent. Les politiques familiales en sont un bon exemple.

Toutefois, le Québec se positionne avantageusement par rapport à ces pays, selon une étude<sup>28</sup> pilotée par Luc Godbout, fiscaliste à l'Université Sherbrooke : une fois pris en compte l'ensemble de la redistribution des revenus, la charge fiscale nette, donc après impôts et transferts, est *inférieure* à la moyenne des pays du G7 pour l'ensemble des 15 situations types étudiées. Pour la moitié d'entre elles, le Québec obtient même la première position. Les familles avec enfants seraient particulièrement avantageées.

Une étude similaire conclut que la charge fiscale « est plus basse au Québec pour les familles monoparentales ou les couples avec deux enfants vivant sur un seul salaire équivalant à la moyenne (43 700 \$ en 2011 au Québec) que dans n'importe quel pays du G7, que dans les fameux pays scandinaves ou qu'en Australie. »<sup>29</sup> Selon Luc Godbout, « Le Québec n'est pas seulement l'endroit où la charge fiscale nette sur les travailleurs est l'une des plus faibles du G7. C'est aussi l'endroit où cette charge varie le plus entre les plus bas et les plus haut salariés. »<sup>29</sup> Ainsi, le système fiscal serait le plus progressif et le plus redistributif parmi ces pays, signe d'un engagement clair pour l'égalité et la solidarité.

L'image du Québec comme un « État qui taxe le plus en Amérique du Nord » laisse croire qu'il reste peu d'argent dans les poches des contribuables, malgré une protection sociale importante et des services publics généreux et largement accessibles. Certains affirment même que

26. GODBOUT, Luc, Suzie ST-CERNY et Michaël ROBERT-ANGERS, « Une décennie de réductions fiscales : À qui ont-elles profité? », *Revue de planification fiscale et financière*, vol. 31, no 3, 2011, p. 423-464.

27. GODBOUT, Luc et Suzie ST-CERNY, *La perception du caractère régressif des taxes à la consommation au Québec est-elle fondée?* Document de travail, Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke, 2011.

28. GODBOUT, Luc, Suzie ST-CERNY et Michaël ROBERT-ANGERS *La charge fiscale nette en 2009 : une position compétitive pour le Québec combinée à une forte progressivité et à une solide prise en compte de la situation familiale*, Document de travail, Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques de l'Université de Sherbrooke, 2011.

29. DESROSIERS, Éric, « Un mythe tenace mis à mal », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> mars 2013, B1.

les revenus sont imposés à hauteur de 50 % si l'on n'est pas dans une situation de pauvreté. En ajoutant les taxes à la consommation et les cotisations, les contribuables québécois sembleraient écrasés par un fardeau fiscal beaucoup trop lourd. Qu'en est-il dans la réalité?

D'abord, d'aucuns affirment parfois que 40 % à 50 % des particuliers ne paient pas d'impôt. Toutefois, près des deux tiers des contribuables paient des impôts sur leurs revenus, alors que seulement 36,6 % n'en paient pas. Ce chiffre descend à 17,3 % lorsque sont prises en compte les cotisations sociales. De plus, la presque totalité des contribuables paie des taxes à la consommation. L'idée selon laquelle une quasi-majorité des particuliers ne paient pas d'impôts ne tient donc pas la route, surtout lorsqu'est prise en compte la mobilité sociale sur plus d'une année.

En 2011, le revenu total moyen<sup>30</sup> des contribuables au Québec était de 40 600 \$. La moyenne de l'impôt fédéral et provincial *brut* (incluant les cotisations sociales) avec les taxes à la consommation<sup>31</sup> montait à 17 400 \$<sup>32</sup>, soit 42 % du revenu disponible. Toutefois, une fois sous-trait les 7 700 \$ en diverses déductions et crédits d'impôt, seulement 24 % du revenu total était perçu en impôts, taxes et cotisations, ce qui veut dire qu'il reste en moyenne 76 % en revenu total *net*, dans les poches de monsieur et madame tout le monde.

Si un contribuable paye plus d'impôts et de taxes en ce moment par rapport à cette moyenne, c'est qu'il a un revenu supérieur à la moyenne. À moins d'avoir hérité d'un statut de millionnaire dès l'âge de 18 ans et qu'ils restent riches jusqu'à leur mort, ils ont probablement payé moins d'impôt avant d'atteindre cette situation enviable et qu'ils en paieront moins à leur retraite, ou si une malchance affecte leur situation et donc leurs revenus. Bref, nous ne vivons pas dans l'enfer fiscal que certains décrivent.

La Suède a l'un des systèmes d'imposition les plus progressifs au monde et ce pays redistribue à une grande échelle les ressources entre citoyens, en argent et en services publics de toute sorte. C'est également l'un des pays développés les plus égalitaires, compétitifs et innovants au monde<sup>33</sup>. Toutefois, leur système fiscal n'est étonnamment pas très progressif lorsqu'on le considère sur l'ensemble du cycle de vie d'un individu. En fait, la redistribution moyenne n'équivaut qu'à quelques points de pourcentage<sup>34</sup>. La mobilité sociale, prise en compte pour l'ensemble du cycle de vie du Suédois moyen, est en grande partie responsable de ce résultat. L'effet de redistribution profite donc à tout le monde. Avec son système fiscal très progressif et un niveau d'inégalité moins élevé, il est raisonnable de croire que la redistribution au Québec suit la même tendance.

Pour démontrer comment se traduisent ces interventions gouvernementales par rapport aux revenus des contribuables, nous avons compilé les impôts du Québec et du fédéral, ainsi que les cotisations et taxes à la consommation selon la catégorie de revenu. Nous avons ainsi pu obtenir la part du revenu disponible (le revenu net) des contribuables selon leur position dans l'échelle

30. Incluant le crédit de solidarité, le crédit pour la garde d'enfant et la prestation universelle pour la garde d'enfant.

31. Ajustée selon la propension marginale à consommer.

32. Nous ne pouvons malheureusement pas inclure les taxes foncières (municipale et scolaire), ces données étant excessivement difficiles à dénicher. L'impôt foncier représentait 2,6 % du PIB en 2011. Source : STATISTIQUE CANADA, *Recette et dépenses des administrations publiques*, p.3.

33. PAQUIN, Stéphane et Pier-Luc LÉVESQUE dir., *Social-démocratie 2.0. Le Québec comparé aux pays scandinaves*, Coll. Politique mondiale, Presses de l'Université de Montréal : Montréal, 2014.

34. BENGTSSON, Niklas, Bertil HOLMLUND et Daniel WALDENSTRÖM, « Lifetime versus Annual Tax Progressivity : Sweden, 1968-2009 », *CESifo Working Paper*, n° 3856, juin 2012.

des revenus.

Malheureusement, les taux d'imposition des gains en capital et dividendes des entreprises sont « fondus » dans le montant total de l'impôt à payer. Étant donné que ces revenus ne sont pas taxés à un taux unique, il nous est donc impossible d'estimer le taux d'imposition moyen pour ces types d'impôts de ces revenus de capital. Notons qu'en raison de l'indisponibilité des données selon la catégorie de revenu, il nous a été impossible d'ajouter les impôts fonciers (voir la note de bas de page 32). S'ils étaient disponibles selon le revenu individuel, nous pourrions les déduire du revenu disponible (voir graphique 35).

Toutefois, nous avons pu estimer les montants des cotisations du RRQ, du RQAP et de l'assurance emploi en appliquant les taux de cotisation aux revenus d'emploi moyens (la somme des lignes 4 et 6) de chaque catégorie de revenu. Nous avons ensuite soustrait ces montants de l'impôt provincial pour chaque catégorie de revenu. Nous avons ainsi pu créer une catégorie distincte rassemblant toutes les cotisations<sup>35</sup>, et une autre catégorie rassemblant les cotisations des salariés et des travailleurs autonomes au RRQ.

Uniquement à titre indicatif<sup>36</sup>, nous avons appliqué le taux effectif des taxes de vente provinciale et fédérale combinées, à partir d'une étude l'ayant calculé<sup>37</sup>. Nous avons retenu le taux avec détaxation des produits alimentaires de base (mais sans les crédits d'impôt remboursables). Ce taux, calculé selon le quintile<sup>38</sup>, a été ensuite ajusté au taux de consommation courante selon le quintile<sup>39</sup>, c'est-à-dire leur propension marginale à consommer. Ce taux a été calculé en soustrayant leur épargne (E)<sup>40</sup> de leur revenu disponible (R) pour obtenir la part de leur revenu qui est effectivement consommé (C), ce qui nous donne leur propension marginale à consommer leurs revenus disponibles. Nous avons ensuite ajusté la taille des ménages de chaque quintile selon leur poids démographique<sup>41</sup> (les ménages mieux nantis sont en moyenne plus nombreux que les ménages moins nantis qui comprennent davantage de personnes seules). Ces données sont compilées dans le tableau 6.

35. Cotisations au RQAP, à l'assurance-emploi, au Fonds de service de santé et au régime d'assurance médicaments ainsi que la contribution santé.

36. À titre indicatif puisque ce taux a été estimé à partir de données sur les dépenses des ménages (plutôt que les individus, comme c'est le cas pour le reste de cette étude), selon le quintile. Or, les SFP comprennent uniquement des données individuelles. Les ménages étant calcul différemment, une même personne peut se retrouver au bas de l'échelle des revenus sans que cette donnée représente correctement sa situation à titre de membre d'un ménage. Par exemple, un étudiant qui travaille quelques heures par semaine pourrait avoir un revenu très faible, tout en habitant chez ses parents ayant un salaire combiné de 200 000 \$. Sa position dans l'échelle de revenu serait donc plus élevée. Nous avons ajusté ces taux à la taille du ménage selon le quintile.

37. GODBOUT, Luc et Suzie ST-CERNY, *La perception du caractère régressif des taxes à la consommation au Québec est-elle fondée?*, Document de travail, Chaire de fiscalité et finances publiques de l'Université. Sherbrooke, janvier 2011, p. 25.

38. Un quintile représente 20 % de la population. Une population donnée peut ainsi être divisée en cinq quintiles.

39. Ce qui exclut l'épargne et les dépenses reliées à l'impôt personnel, les dépenses en assurance individuelle, en cotisation de retraite, en dons en argent et en contributions. Source : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Chapitre 7.3 : Les dépenses, les avoirs et les dettes des ménages » *Un portrait statistique des familles au Québec 2011*, p. 583.

40. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Chapitre 7.3 : Les dépenses, les avoirs et les dettes des ménages » *Un portrait statistique des familles au Québec 2011*, p. 583.

41. GOUIN, Pierre et Gabriel STE-MARIE, *Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois*, rapport de recherche de l'IRÉC, 2012, p. 9.

TABLEAU 6

## Calcul du taux d'imposition des taxes à la consommation sur le revenu disponible des ménages québécois selon le quintile, 2011

Quintile	1	2	3	4	5
Taxes à la consommation, TPS/TVQ	6,4%	7,3%	7,3%	7,2%	6,9%
Propension marginale à consommer (revenu moins le taux d'épargne)	94%	86%	80%	72%	62%
Taux d'imposition de la TPS/TVQ sur le revenu consommé (R - É - C)	6%	6,3%	5,8%	5,2%	4,3%
Part de la population par quintile des ménages québécois (2007, %)	11%	16%	20%	24%	28%

Source : Luc Godbout et Suzie St-Cerny, « La perception du caractère régressif des taxes à la consommation au Québec est-elle fondée? », *Document de travail – Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke*, 2011, p. 25; Institut de la Statistique du Québec, « Chapitre 7.3 : Les dépenses, les avoirs et les dettes des ménages » *Un portrait statistique des familles au Québec 2011*, p. 583; Pierre Gouin et Gabriel Ste-Marie, « Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois », *Rapport de recherche de l'IRÉC*, 2012, p. 9. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Finalement, nous avons estimé le taux moyen d'imposition pour l'impôt fédéral net sur les statistiques sur le revenu de l'ARC<sup>42</sup>. Ces données sont également sujettes à caution, pour deux raisons : d'abord, à la suite d'une réforme du gouvernement fédéral, les données par catégorie de revenu sont disponibles jusqu'en 2010, donc indisponibles pour l'année qui nous intéresse (2011). Bien qu'aucune réforme majeure ne soit intervenue au niveau du système fiscal, la précaution est de mise. La seconde raison tient à la comparabilité imparfaite des sources de données de l'ARC et du ministère des Finances du Québec. En effet, certains revenus, déductions et crédits d'impôt sont calculés différemment. De plus, les catégories de revenu ne sont pas identiques. Bref, les contribuables ne se trouvent pas nécessairement au même endroit dans l'échelle des revenus. À la marge, cela peut ne pas être le même monde. Malgré tout, nous considérons que les graphiques concernés représentent assez fidèlement la distribution des variables susmentionnées.

Le graphique 34 illustre la part du revenu total retenu par l'État selon les différentes pincions fiscales. Nous remarquons que les taxes à la consommation<sup>43</sup> sont régressives, alors que les impôts provinciaux et fédéraux<sup>44</sup> (nets) sont progressifs. Notons que l'impôt provincial devient régressif entre le 99<sup>e</sup> et le 100<sup>e</sup> centile, ce qui veut dire que les contribuables ayant un revenu situé entre 200 000 \$ et 250 000 \$ sont davantage imposés au provincial que ceux ayant un revenu supérieur à 250 000 \$. Les cotisations du RRQ sont relativement progressives et les autres cotisations sociales (RQAP et assurance emploi) sont relativement régressives. Toutefois, l'ensemble des cotisations sociales décline pour les derniers centiles.

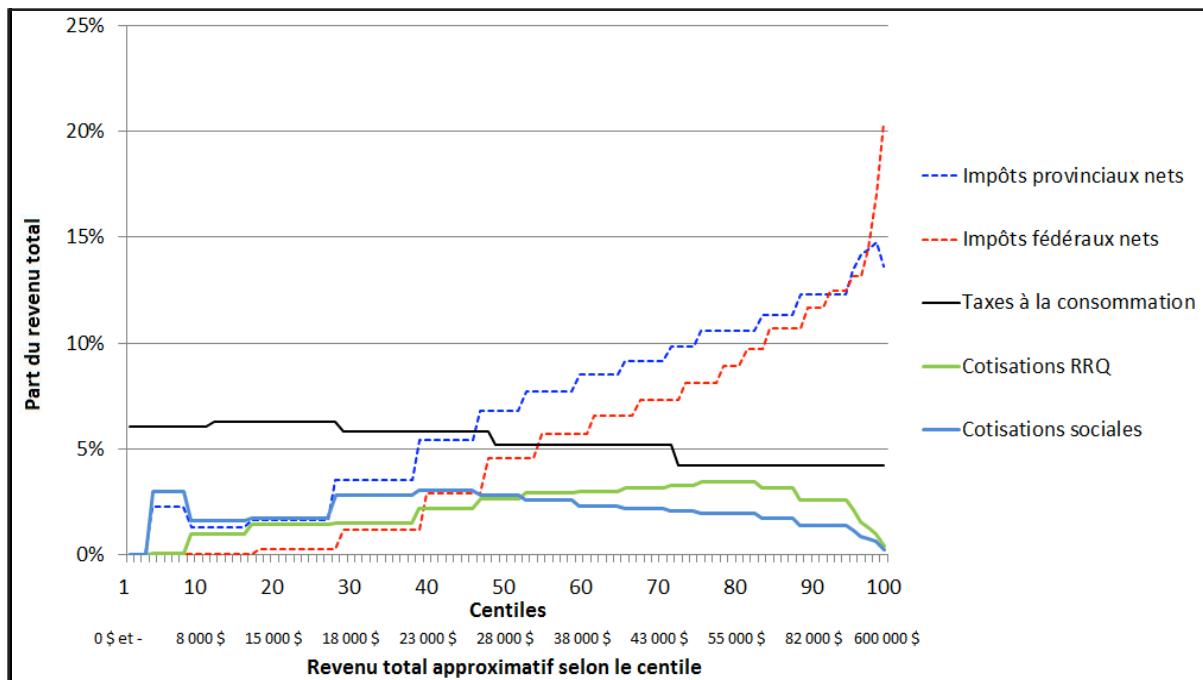
42. AGENCE DU REVENU DU CANADA, « Tableau de base 2, Données finales d'échantillon pour le Québec », *Statistiques sur le revenu*, 2010.

43. Les taxes à la consommation sont illustrées ici uniquement à titre indicatif puisqu'elles sont calculées sur la base des ménages (plutôt que les individus), comme nous l'avons mentionné plus haut, mais également parce qu'elles sont calculées sur le revenu disponible, plutôt que le revenu total, comme le sont les autres taux d'imposition (impôts sur le revenu et cotisations).

44. L'impôt fédéral inclut ici l'abattement fiscal propre au Québec.

## GRAPHIQUE 34

### Part du revenu total alloué en impôts fédéral et provincial, taxes à la consommation et cotisations sociales des contribuables québécois selon le percentile (revenu total individuel), 2011<sup>45</sup>



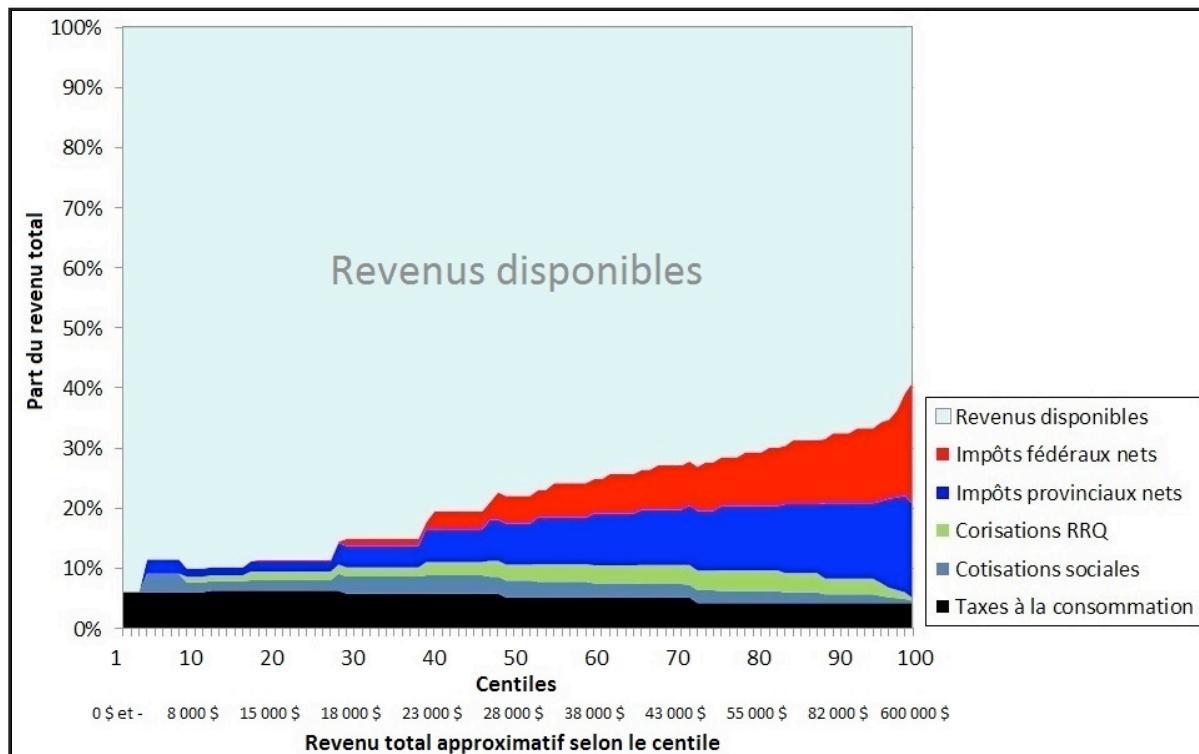
Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*; Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu* (Tableau de base 2, Données finales d'échantillon pour le Québec, 2010); Luc Godbout et Suzie St-Cerny, « La perception du caractère régressif des taxes à la consommation au Québec est-elle fondée? », *Document de travail – Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke*, 2011, p. 25; Institut de la statistique du Québec, « Chapitre 7.3 : Les dépenses, les avoirs et les dettes des ménages » *Un portrait statistique des familles au Québec 2011*, p. 583; Pierre Gouin et Gabriel Ste-Marie, « Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois », *Rapport de recherche de l'IRÉC*, 2012, p. 9. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Le graphique 35 illustre la répartition des revenus disponibles, des impôts, taxes et cotisations des contribuables québécois, selon leur revenu total. Autrement dit, où vont nos revenus selon la place qu'on occupe dans l'échelle des revenus? N'oublions pas que ces données sont des moyennes, ce qui veut dire qu'elles varient selon la situation du ménage et surtout selon le revenu du contribuable. La part du revenu disponible est de loin la portion la plus importante du revenu total, variant entre 94 % et 61 % du revenu total.

45. Une version précédente des graphiques 34 et 35 a été publiée dans ce rapport : BOURQUE, Gilles L., sous la dir. de. *Fiscalité au Québec : pour célébrer le « Jour » de la solidarité fiscale*, rapport de recherche, 2014, pp. 9-10.

GRAPHIQUE 35

**Impôts, taxes, cotisations et revenus disponibles des contribuables québécois selon le percentile (revenu total individuel), 2011**



Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*; Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu* (Tableau de base 2, Données finales d'échantillon pour le Québec, 2010); Luc Godbout et Suzie St-Cerny, « La perception du caractère régressif des taxes à la consommation au Québec est-elle fondée? », *Document de travail – Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke*, 2011, p. 25; Institut de la statistique du Québec, « Chapitre 7.3 : Les dépenses, les avoirs et les dettes des ménages » *Un portrait statistique des familles au Québec 2011*, p. 583; Pierre Gouin et Gabriel Ste-Marie, « Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois », *Rapport de recherche de l'IRÉC*, 2012, p. 9. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.

Jusqu'ici, nous avons regardé la distribution des revenus, des cotisations et des taxes à la consommation selon le percentile. Le tableau 6 à la page suivante rassemble les mêmes données, mais selon le quintile. Nous remarquons qu'en moyenne, entre 10 % et 32,5 % du revenu total est capté par les ponctions de l'État, ce qui laisse entre 90 % et 67,5 % du revenu total dans les poches du contribuable. Il semblerait que nous soyons bien loin de l'enfer fiscal que certains décrivent.

TABLEAU 6

**Part du revenu total alloué aux différents impôts, cotisations et taxes à la consommation par quintile, contribuables québécois, 2011**

Quintiles	1	2	3	4	5
Impôts provinciaux sans cotisations (ligne 91 sans RRQ, RQAP et AE)	1,4%	3,1%	6,8%	9,5%	12,3%
Impôts fédéraux	0,1%	0,9%	4,3%	7,4%	12,1%
Cotisations au RRQ (pour travailleurs autonomes et salariés)	0,7%	1,6%	2,6%	3,2%	2,5%
Autres cotisations (RQAP et assurance emploi)	1,7%	2,5%	2,8%	2,1%	1,4%
Taxes à la consommation, TPS/TVQ (sur le revenu consommé; R - S = C)	6,2%	6,0%	5,4%	4,8%	4,3%
<b>Total (impôts, cotisations et taxes à la consommation)</b>	<b>10,1%</b>	<b>14%</b>	<b>21,9%</b>	<b>27%</b>	<b>32,5%</b>
<b>Revenu disponible</b>	<b>89,9%</b>	<b>86%</b>	<b>78,1%</b>	<b>73%</b>	<b>67,5%</b>

Source : Ministère des Finances du Québec, « Analyse des déclarations des revenus (Tableau 4) », *Statistiques fiscales des particuliers 2011*; Agence du revenu du Canada, *Statistiques sur le revenu* (Tableau de base 2, Données finales d'échantillon pour le Québec, 2010); Luc Godbout et Suzie St-Cerny, « La perception du caractère régressif des taxes à la consommation au Québec est-elle fondée? », *Document de travail – Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke*, 2011, p. 25; Institut de la statistique du Québec, « Chapitre 7.3 : Les dépenses, les avoirs et les dettes des ménages » *Un portrait statistique des familles au Québec 2011*, p. 583; Pierre Gouin et Gabriel Ste-Marie, « Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois », *Rapport de recherche de l'IRÉC*, 2012, p. 9. Calculs et compilation de Nicolas Zorn.



# Conclusion

Cette étude a dressé le portrait fiscal tant fédéral que québécois des revenus, des déductions, des crédits d'impôt, des taxes, des cotisations et des impôts en fonction du revenu des contribuables québécois, pour l'année 2011. Nous avons constaté que les revenus privés de retraite (sans le RRQ ou les prestations de sécurité de revenu) sont en grande partie situés dans les trois quarts des contribuables les mieux nantis. Aussi, les entrepreneurs se situent à tous les niveaux de l'échelle des revenus, reflétant le nombre important de petites et moyennes entreprises au Québec. Toutefois, les revenus d'entreprise et les revenus de capital sont concentrés chez des contribuables les mieux nantis. Nous avons noté que les prestations et les transferts profitent à la grande majorité de la population et que les revenus d'emploi sont inégalement répartis, bien que le niveau d'inégalités au Québec soit beaucoup moins prononcé qu'ailleurs en Amérique du Nord.

Quant aux déductions et aux crédits d'impôt, ils semblent avoir profité à l'ensemble des contribuables, bien que leur répartition varie selon leur revenu total. Les déductions liées au travail sont des mesures progressives et ont profité à la grande majorité des contribuables. Celles liées à la retraite varient beaucoup selon la déduction. Les montants sont beaucoup plus importants pour les déclarants de ces déductions ayant un revenu élevé. Les déductions liées au capital ne profitent qu'à une minorité de contribuables, ayant également un revenu élevé. Les déductions sociales bénéficient à un grand nombre de contribuables et sont généralement progressives dans leur application, bien que les montants en jeu soient peu importants et qu'elles ne profitent pas aux 20 premiers centiles (ils n'ont pas d'impôts à payer avec des revenus de moins de 13 300 \$).

L'impact des ponctions fiscales de l'État varie selon leur source; les impôts sur le revenu au Québec et à Ottawa sont progressifs dans leur application, alors que les taxes à la consommation sont régressives. Les cotisations du RRQ sont relativement progressives et les autres cotisations sociales (RQAP et assurance emploi) sont relativement régressives. Toutefois, les cotisations comme le RRQ sont une épargne forcée; lorsqu'un contribuable cotise davantage, il touche des sommes plus élevées à sa retraite. D'ailleurs, l'ensemble des cotisations sociales décline pour les derniers centiles. Dans son ensemble, le système fiscal au Québec est clairement progressif. Néanmoins, la ponction fiscale est somme toute modérée puisque la part du revenu disponible est de loin la portion la plus importante du revenu total, variant entre 94 % et 61 % du revenu total. Autrement dit, la ponction fiscale moyenne varie entre 6 % et 39 % du revenu total. Ce taux effectif maximal de 39 % ne s'applique qu'aux contribuables ayant un revenu supérieur à 250 000 \$.

Pour résumer, le portrait du contribuable moyen est révélateur : en 2011, le revenu total moyen des contribuables au Québec était de 40 600 \$. La moyenne de l'impôt fédéral et provincial brut (incluant les cotisations sociales) avec les taxes à la consommation totalisait 17 400 \$, soit 42 % du revenu disponible. Une fois soustrait les 7 700 \$ en diverses déductions et crédits d'impôt, seulement 24 % du revenu total était perçu en impôts, taxes et cotisations. En moyenne, 76 % du revenu net restait dans les poches de monsieur et madame tout le monde.

Nous avons aussi constaté que les revenus des contribuables et de la redistribution fiscale au Québec se déclinent en nuances sociologiques, économiques et méthodologiques. En espérant que le débat public bénéficie de ce portrait aux multiples couleurs, brossé à grands traits.